

Introduction

Les articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ainsi, préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité, et d'informer les élus sur sa situation financière. Cet exercice est d'autant plus important qu'il s'agit du premier exercice de ce type pour la nouvelle mandature.

Ces orientations doivent tenir compte du contexte dans lequel le ROB est élaboré. Pour 2022, il convient de souligner que si les efforts réalisés durant le mandat précédent ont permis de rétablir la santé financière de la Collectivité, les impacts de la crise sanitaire ne sont pas encore totalement connus. L'effet de la fin du soutien à l'emploi sur le Revenu de Solidarité Active (RSA), la remontée prévisible à terme des taux d'intérêt et son impact sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), les risques d'une inflation pérenne face à la crise, ou la possible mise à contribution des Collectivités pour résoudre le déficit public sont autant d'inconnues pour le Département, qui doivent être prises en compte dans nos orientations.

Pour autant, l'ambition est de mener une politique de soutien du territoire, de développer des politiques publiques volontaristes, notamment sur le volet insertion avec le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, et de développer l'investissement pour l'attractivité des territoires.

Ainsi, les priorités budgétaires de la mandature présentées dans ce rapport seront :

- La volonté de maîtriser les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), et notamment du RSA au travers d'une politique active de retour à l'emploi des allocataires ;
- Une stabilisation des dépenses de fonctionnement, hors AIS ;
- Un développement des ressources basé sur une véritable culture de la recette ;
- Une amplification de l'investissement en soutien de la relance de l'activité sur le territoire ;
- Une stabilité de la dette départementale afin de garantir des équilibres financiers pérennes.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires des années à venir, et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du Budget Primitif.

Les données présentées sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

SOMMAIRE

I.	Le contexte : l'amélioration des équilibres entre 2015 et 2020 permet d'affronter sereinement les incertitudes.....	3
A.	L'amélioration des équilibres budgétaires départementaux	3
1.	La mise en place d'une culture de la recette.....	3
2.	La maîtrise des dépenses de fonctionnement	4
3.	L'amélioration des équilibres départementaux.....	6
4.	Une amélioration permettant de faire face à la crise, de relancer l'investissement et de conforter les politiques prioritaires du Département	8
B.	Un environnement économique incertain.....	8
1.	Une situation de sortie de crise aux nombreux risques	8
2.	Des décisions de politiques nationales impactantes pour les équilibres financiers départementaux	9
II.	La stratégie : des orientations pluriannuelles articulées autour du renforcement de la politique d'investissement de la Collectivité	11
A.	Le maintien d'un niveau élevé d'épargne, source d'autofinancement	11
1.	Les projections prudentes en matière de recettes, dans un contexte global incertain.....	11
2.	La stabilisation des dépenses de fonctionnement.....	16
B.	L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité concomitamment au maintien d'un endettement sain	22
1.	L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité.....	22
2.	Le maintien d'un endettement sain.....	24

I. Le contexte : l'amélioration des équilibres entre 2015 et 2020 permet d'affronter sereinement les incertitudes

A. L'amélioration des équilibres budgétaires départementaux

La stratégie établie en 2015 a consisté rétablir l'équilibre des finances départementales, en fonctionnement, tout en développant une culture affirmée de la recette. Ces choix ont abouti au rétablissement de l'épargne du Département (+ 145 M€), permettant d'amplifier l'effet en investissement (+ 63 M€) tout en diminuant la dette (- 217 M€).

1. La mise en place d'une culture de la recette

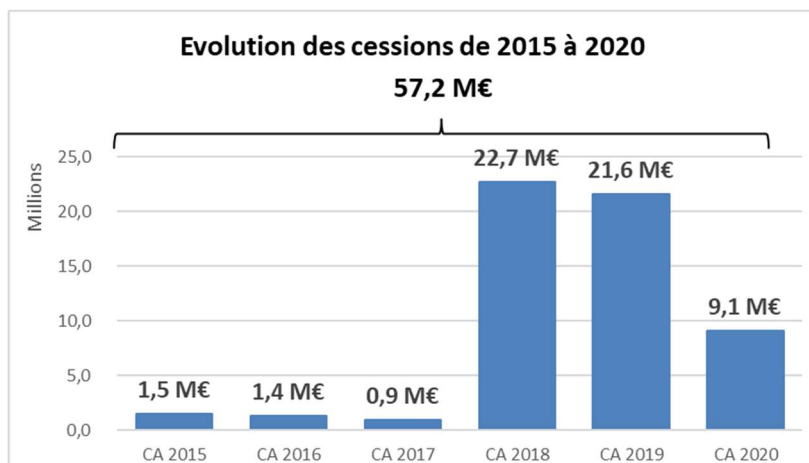
Les recettes départementales ont fortement augmenté entre 2015 et 2021. Cette hausse s'explique, en partie, par la bonne tenue des DMTO mais, surtout, par le déploiement d'une véritable culture de la recette à tous les niveaux de l'administration.

Le Département a mobilisé de nombreux financements, au service de ses politiques :

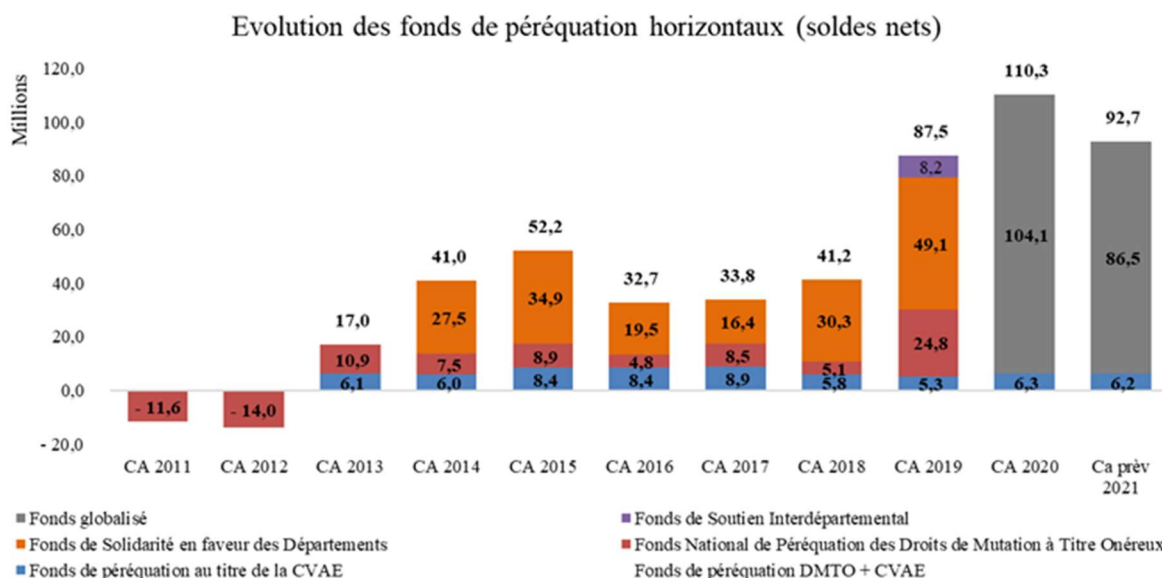
- Le soutien de l'Etat, d'abord, avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le Département du Nord a été le premier signataire, et la stratégie de prévention et de protection de l'enfance qui auront permis de consacrer, en trois ans, 133 M€ supplémentaires au service des politiques sociales du Département, dépenses financées à hauteur de 60 M€ par l'Etat ;
- Le soutien de l'Union Européenne (UE), ensuite, avec 21 M€ conventionnés sur la période 2014-2020, en hausse de plus de 60 % par rapport à la programmation précédente. Cette hausse reflète la qualité des projets portés par le Nord et la pleine appropriation des thématiques européennes.

D'une manière plus générale, la culture de la recette s'est diffusée largement par une sensibilisation des services du Département, et sur différents domaines :

- Les recours sur successions pour la récupération des créances sont un exemple de mesures mises en œuvre. Ainsi, sur la période 2015 à 2020, le Département a titré 42,7 M€ de créances dans ce domaine ;
- Le Département a aussi travaillé à l'optimisation de son actif patrimonial. Les cessions patrimoniales ont ainsi atteint un montant cumulé de 57,2 M€ sur la période 2015-2020 (dont 18,8 M€ liés aux transferts de compétence).



Sur le volet de la péréquation, le Département a été présent dans les négociations sur la réforme majeure des fonds de péréquation des DMTO, faisant passer le solde net pour le Département du Nord de 43,8 M€ en 2015 à 104,1 M€ en 2020, soit une multiplication par plus de deux des recettes et une répartition davantage fléchée vers les Départements les plus fragiles.



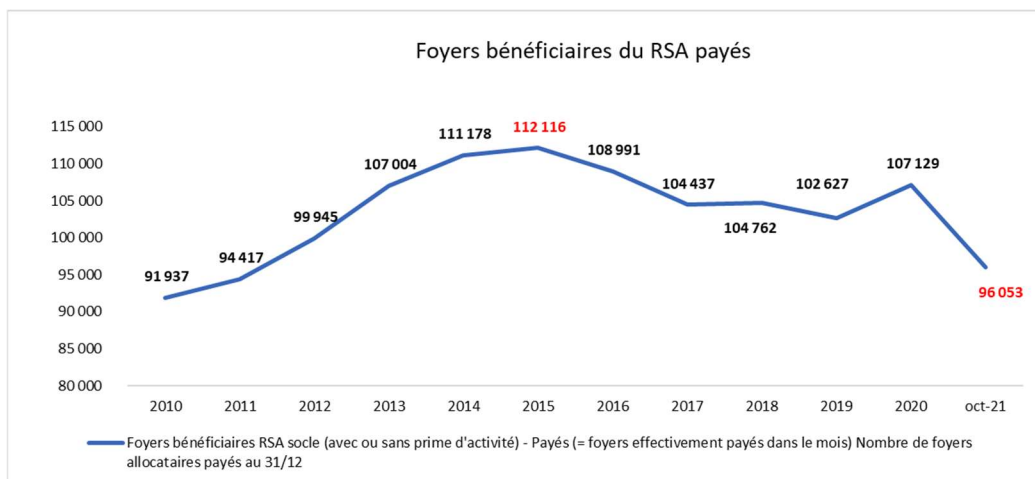
2. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans le même temps, l'exécutif précédent a engagé une démarche de maîtrise des dépenses de l'ensemble des politiques départementales. Trois chantiers majeurs doivent à cet égard être soulignés : la politique active de retour à l'emploi, la mise en place d'une mission Prestation de Compensation du Handicap (PCH), et l'optimisation des ressources humaines en lien avec une politique de modernisation de l'administration.

La politique de retour à l'emploi

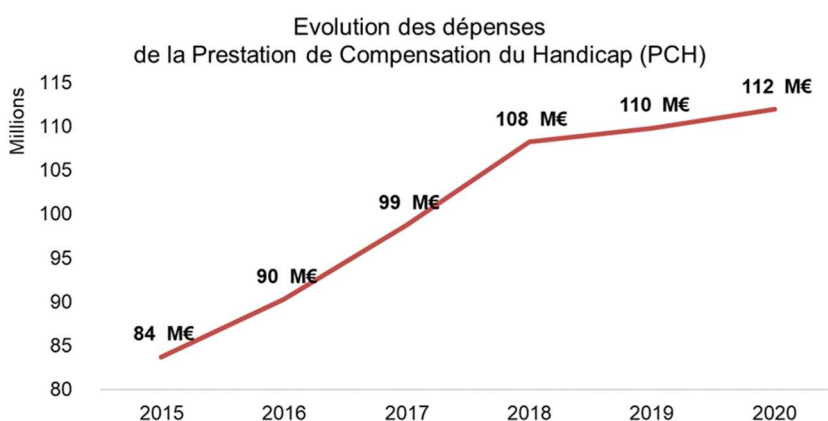
La délibération-cadre n° DLES/2015/994 du 17 décembre 2015, relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, a affirmé la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires, et a fixé

cet engagement comme une priorité forte du mandat 2015-2021. Le déploiement, dès 2019, des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) a permis de faire passer le nombre de foyers allocataires de 112 116 en 2015 à 96 053 à octobre 2021. Cette diminution représente une économie estimée en année pleine de 80 M€ sur la simple année 2020. La conjoncture n'explique que partiellement cette évolution. S'il est vrai qu'elle a contribué à une stabilisation, voire une diminution du nombre de demandeurs d'emploi et donc d'allocataires du RSA, cette tendance est beaucoup plus marquée dans le Nord qu'au niveau national : entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires a augmenté de 7 % en France métropolitaine alors qu'il a diminué de - 2 % dans le Nord.



La maîtrise de la PCH

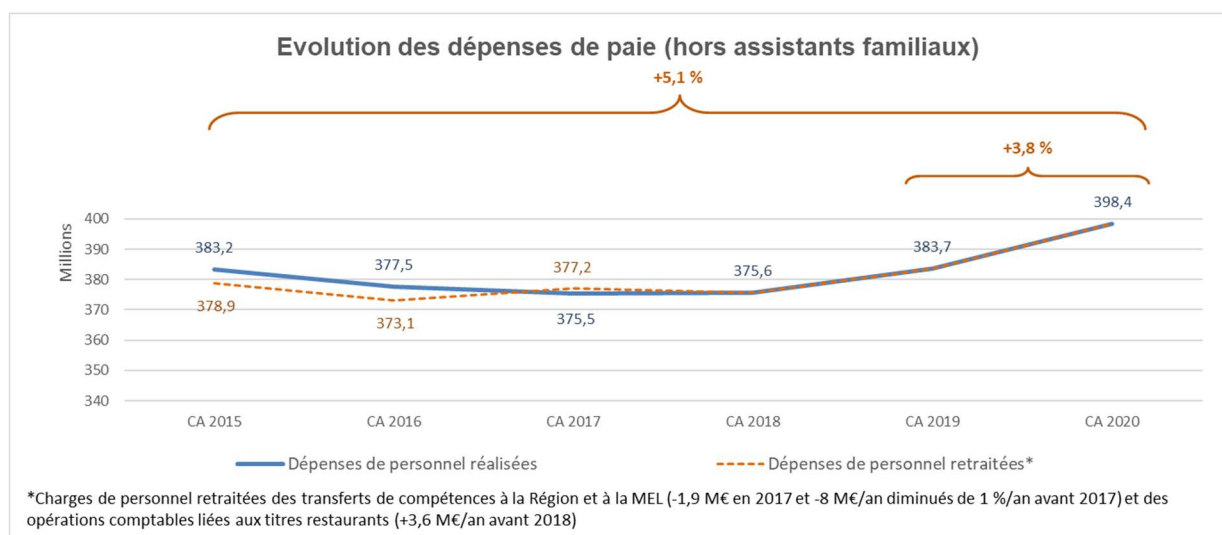
L'ajustement des prestations, en fonction des recommandations nationales, pour assurer de justes attributions des aides en fonction des besoins a été confié à une équipe dédiée au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la « mission PCH ». Les plans d'aide ont ainsi été harmonisés.



Le montant versé par le Département entre 2018 (108,2 M€) et 2019 (109,8 M€) est en augmentation de 1,5 % alors qu'il était en augmentation de 8,9 % en moyenne sur les 3 exercices précédents (2016 à 2018), bien au-delà des évolutions nationales (+5,6 % en moyenne en France métropolitaine sur la même période).

La maîtrise des coûts de fonctionnement de la Collectivité

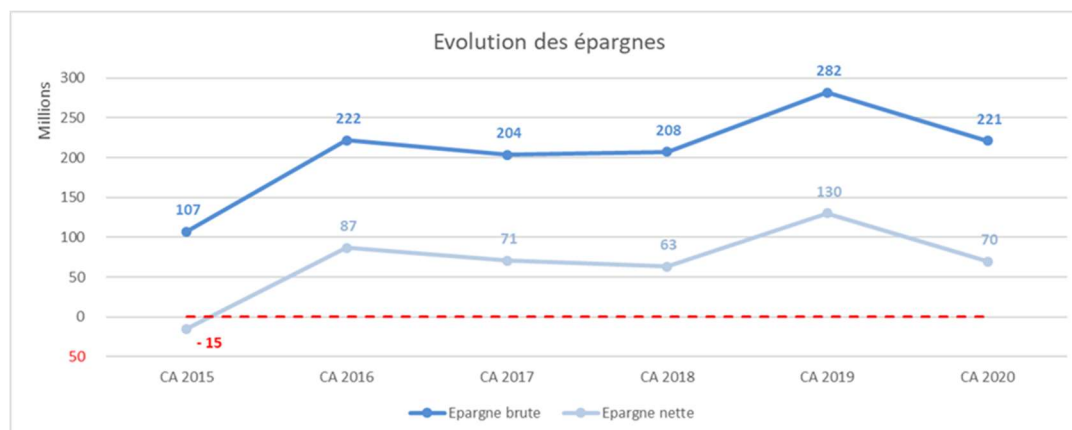
Enjeu majeur pour la Collectivité, une nouvelle politique de ressources humaines et d'optimisation des dépenses a été mise en place afin de stabiliser la masse salariale. Ces efforts ont permis d'atteindre une baisse de la masse salariale sur la période de 2015 à 2018.

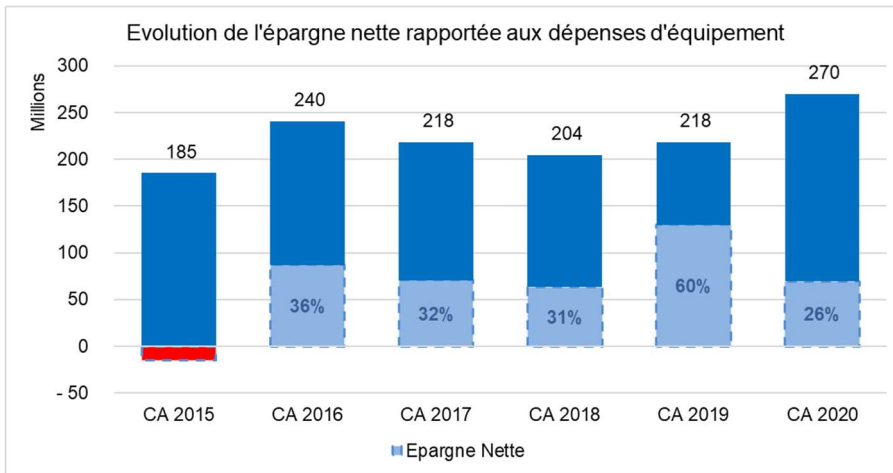


La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis ensuite d'engager la mise en œuvre volontariste de politiques départementales telles l'insertion (coaches, chargés d'orientation) ou la protection de l'enfance (travailleurs sociaux, Protection Maternelle Infantile (PMI)...). Cette hausse a été financée, d'une part, au moyen des recettes liées au plan pauvreté, au plan Taquet, ou aux fonds européens (Fonds Social Européen-FSE et Initiative pour l'Emploi des Jeunes-IEJ) et, d'autre part, par la diminution du RSA.

3. L'amélioration des équilibres départementaux

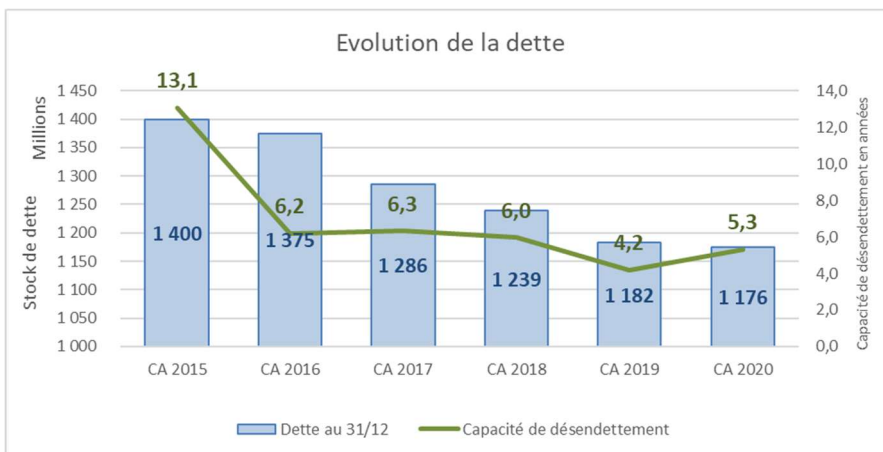
Depuis 2015, les efforts, tant sur les recettes que sur les dépenses, ont permis de restaurer les équilibres financiers en vue de dégager des marges de manœuvre au profit des Nordistes. L'épargne brute a plus que doublé entre 2015 et 2020. Le retrait enregistré en 2020 est lié aux impacts de la crise sanitaire.



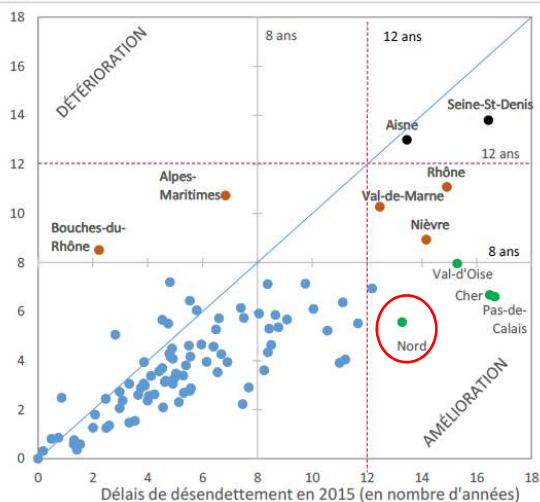


L'amélioration de l'épargne a permis d'amorcer une trajectoire de désendettement du Département. Progressivement, les projets d'investissement ont été financés majoritairement par l'autofinancement.

Cette situation a permis de limiter l'emprunt et d'aboutir, progressivement, à des volumes empruntés inférieurs au remboursement du capital de la dette.



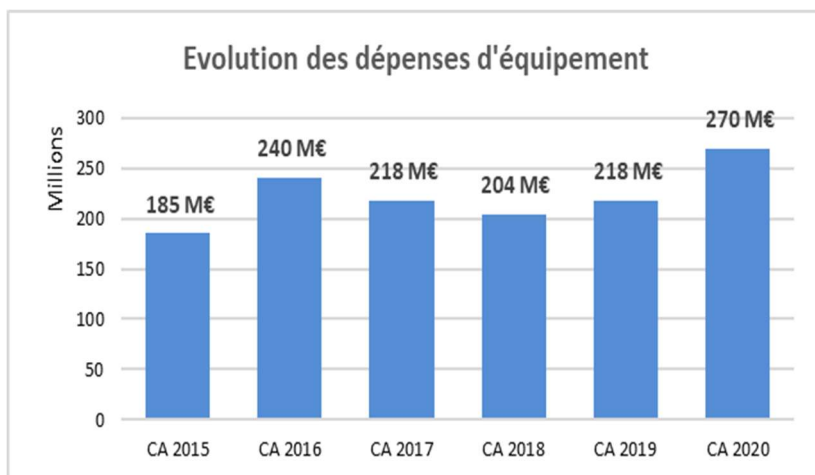
Mécaniquement l'encours de la dette du Département connaît une diminution de plus de 200 M€ par rapport à 2015, pour atteindre 1 176 M€ au 31 décembre 2020.



Cette stratégie se concrétise par le rétablissement de la capacité de désendettement de la Collectivité. Celle-ci atteint 5,3 ans au 31 décembre 2020, sortant ainsi du seuil d'alerte auquel il était réduit en 2015 (13,1 ans).

Cette trajectoire n'est pas le simple résultat d'une conjoncture macroéconomique favorable. Comme le démontre l'analyse de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), le Département du Nord est l'un des 4 Départements qui a le plus amélioré sa situation financière entre 2015 et 2020.

4. Une amélioration permettant de faire face à la crise, de relancer l'investissement et de conforter les politiques prioritaires du Département



L'amélioration des fondamentaux budgétaires a en premier lieu bénéficié aux Nordistes. En effet, après un début de mandat où l'investissement a dû être freiné compte tenu des risques financiers, le rétablissement des équilibres a permis de relancer une politique d'investissement notamment dans les domaines suivants :

- L'action sociale, par l'augmentation de subventions d'équipement pour les établissements personnes âgées, personnes en situation handicap et enfance-famille-jeunesse ;
- L'aménagement du territoire (contournement nord de Valenciennes, contournement d'Auby...) ;
- La culture (Maison natale Charles de Gaulle, Forum antique de Bavay...) ;
- Les collèges (collège d'Anzin, collège de Wavrin, regroupement des collèges d'Hautmont) ;
- Le patrimoine départemental (UTPAS Hazebrouck, Nouveau Forum).

Ce triptyque (amélioration des épargnes, désendettement, investissement) n'a pas été remis en cause par la crise sanitaire. Si les indicateurs ont pu temporairement fléchir, ils restent dans les tendances engagées depuis 2015. Néanmoins, les effets de la crise ne sont pas encore totalement connus et risquent de perdurer.

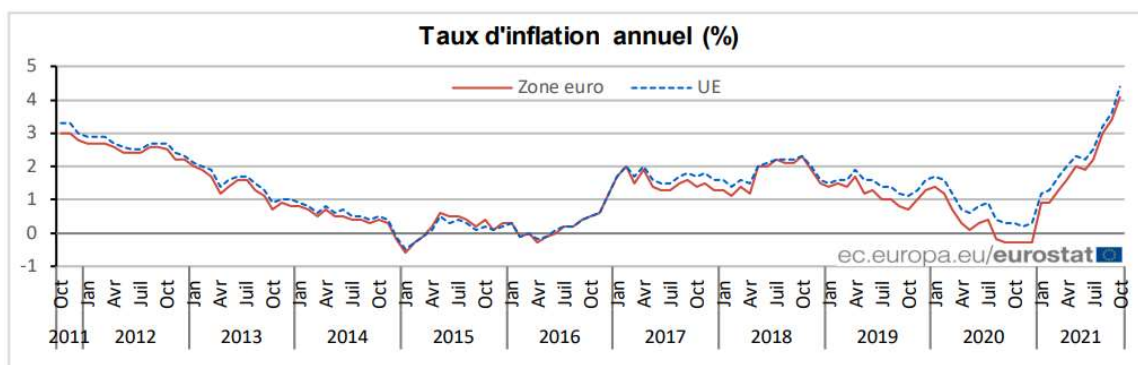
B. Un environnement économique incertain

En effet, si la crise n'a, a priori, pas impacté durablement la situation financière du Département, il serait toutefois hâtif de considérer que la situation budgétaire devrait mécaniquement s'améliorer. Au niveau mondial, la reprise est encore inégale et la situation sanitaire reste instable. Surtout, les effets néfastes attendus de la crise restent atténués pour le moment par le très fort soutien de l'Etat.

1. Une situation de sortie de crise aux nombreux risques

En sortie de crise, le premier risque non maîtrisé sera la hausse des demandeurs d'emploi, une fois la fin des mesures de soutien mises en œuvre par le gouvernement. Malgré un déficit important de main d'œuvre subsistant dans certains secteurs, des incertitudes demeurent. Il convient cependant d'être prudent, notamment pour faire un premier bilan de l'impact de la réforme de l'assurance chômage dont la mise en œuvre n'a été que partielle compte tenu de la Covid 19.

Par ailleurs, les tensions dans les chaînes d’approvisionnement ont amplifié les pressions sur les coûts, et l’augmentation rapide de la demande a accompagné la réouverture des économies en poussant vers le haut les prix de matières premières de premier plan comme l’énergie ou les métaux. Cela conduit, d’ores et déjà, à certains surcoûts très significatifs pour la Collectivité, notamment dans la facture énergétique des bâtiments départementaux, et ce, pour plusieurs millions d’euros. Cet effet pourrait encore s’amplifier si la pénurie de main d’œuvre se confirmait et conduisait à un effet de second tour sur les salaires.

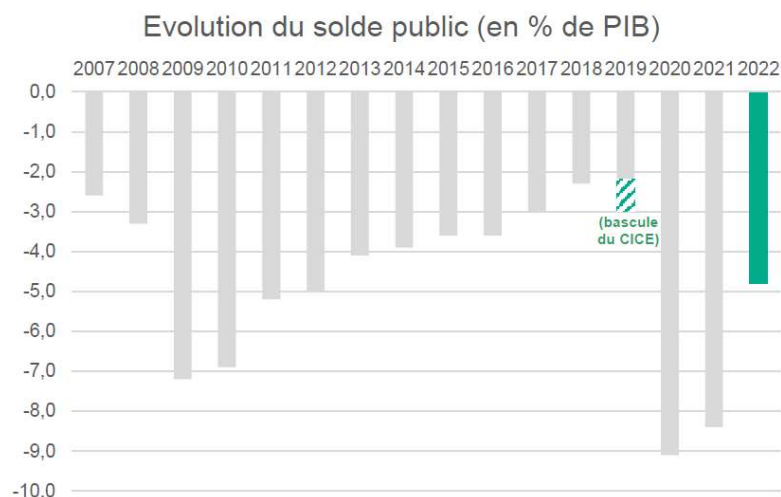


De plus, si l’inflation devenait structurelle, les banques centrales pourraient être tentées de mettre fin à leur politique de soutien à l’économie (rachat d’actif, assouplissement quantitatif), voire à entamer une remontée des taux pour la juguler, mettant ainsi fin à la politique de taux bas voire négatif.

Si l’impact pour le Département d’une telle décision est relativement limité compte tenu de la part de plus en plus importante de son stock de dette à taux fixe, elle pourrait, en revanche, conduire à une réduction de la capacité d’emprunt pour les ménages, et donc, de leur capacité d’achat immobilier, entraînant alors un début de baisse de cycle pour les DMTO. Cette situation serait d’autant plus préoccupante que le maintien de taux bas favorise la création de bulles spéculatives immobilières.

2. Des décisions de politiques nationales impactantes pour les équilibres financiers départementaux

Le soutien aux revenus des ménages et des entreprises pendant la crise a conduit à une explosion du déficit public en 2020. Celui-ci restera élevé en 2021, malgré la vigueur de la reprise économique (autour de 8 % du PIB), notamment à cause du plan de relance (un peu plus de 25 milliards d’euros de dépenses en 2021) et du Ségur de la santé (près de 10 milliards d’euros). Couplées au fort rebond de l’activité économique, les mesures de soutien d’urgence (activité partielle exceptionnelle, fonds de solidarité) ont vocation à s’éteindre progressivement avec la levée des restrictions sanitaires. Néanmoins, en 2022, le déficit public devrait rester élevé à 4,8 % du PIB. Le ratio de dette publique atteindrait alors 114 % du PIB contre 115,6 % en 2021.



La maîtrise de la dépense publique pourrait être prochainement un axe prioritaire, afin de garantir une réduction progressive du déficit et de la dette publique. Les collectivités territoriales seraient alors probablement mises à contribution dans cet effort, au travers de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou de contractualisation, et ce d'autant que leurs équilibres financiers ont été relativement résilients face à la crise.

Par ailleurs, l'Etat pourrait être tenté de reporter l'impact de certaines de ses décisions sur les collectivités, comme cela a été le cas pour l'avenant 43. Plusieurs projets de loi en cours contiennent un certain nombre de coûts potentiels. **Ainsi, le projet de loi pour la protection de l'enfance** pourrait notamment contenir la définition, par voie réglementaire, du taux d'encadrement des jeunes accueillis. De même, des mesures sont en discussion visant à pallier le déficit d'attractivité de la profession de famille d'accueil (fixation d'une rémunération minimale de l'assistant familial pour l'accueil d'un seul enfant ; maintien de la rémunération pour les accueils non réalisés ou en cas de suspension). Autre exemple, le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS 2022)** prévoit la possibilité de majorer le tarif horaire de certains Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Quant à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les critères d'accès pourraient être élargis pour permettre aux personnes en situation de handicap psychique ou mental de bénéficier également de l'aide humaine.

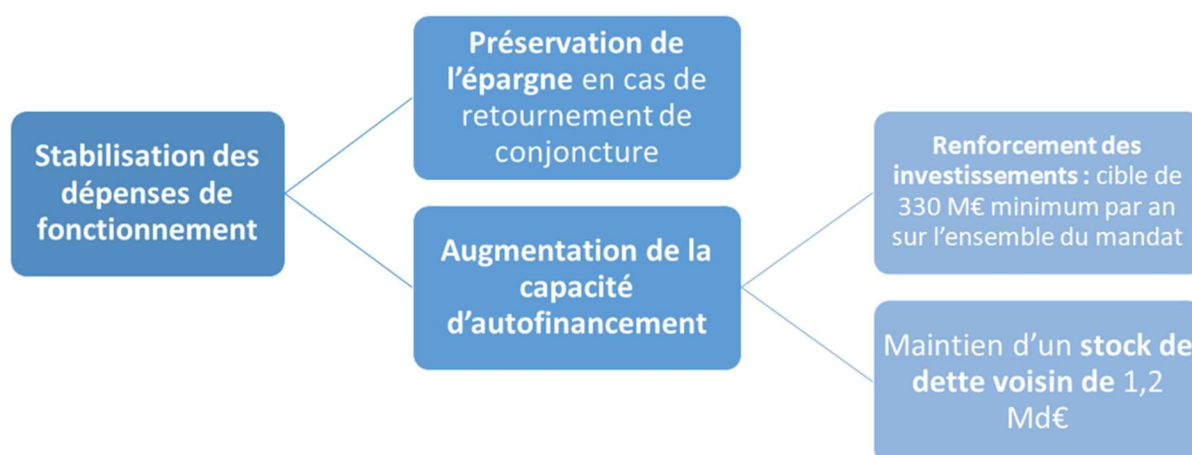
Un certain nombre de décisions de l'Etat sur le plan comptable et budgétaire (passage à la M57, certification des comptes) pourrait également conduire le Département à devoir opérer des mouvements d'ordre ou des inscriptions budgétairement impactantes (provisions importantes, régularisations...).

En outre, en fonction des options retenues, les transferts de compétences prévus dans le projet de loi « 3DS » (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification) pourraient avoir un impact financier pour le Département.

Enfin, une incertitude demeure sur la pérennisation des fonds de soutien, tel le plan de lutte contre la pauvreté, le plan Taquet ou le plan de stabilisation.

II. La stratégie : des orientations pluriannuelles articulées autour du renforcement de la politique d'investissement de la Collectivité

La stratégie pluriannuelle pour la nouvelle mandature s'appuie sur la volonté de renforcer la politique d'investissement de la Collectivité en faveur de l'aménagement du territoire, et d'accompagner les Nordistes dans leur vie quotidienne. Dans la continuité du précédent mandat, la stratégie financière de la Collectivité s'articule schématiquement de la façon suivante :



A. Le maintien d'un niveau élevé d'épargne, source d'autofinancement

Pierre angulaire de la stratégie financière pluriannuelle de la Collectivité, le maintien d'un niveau élevé d'épargne s'inscrit dans un double objectif :

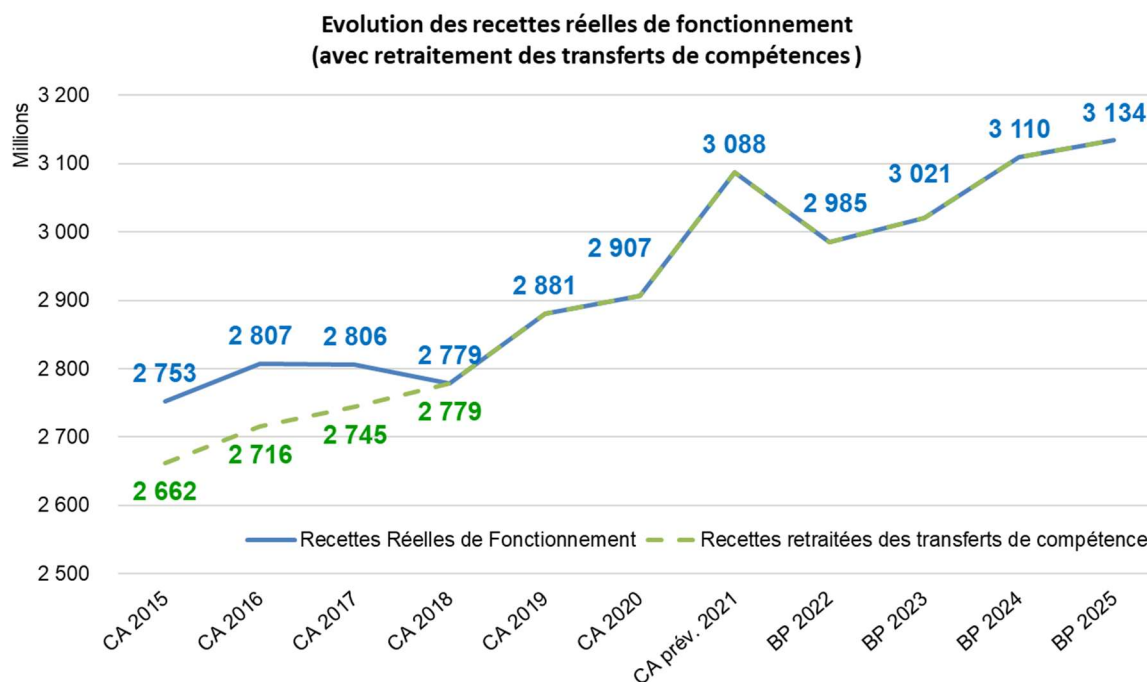
- Conserver des marges de manœuvre, d'une part, en cas de retournement de conjoncture, dont les conséquences seraient en outre accentuées par le caractère potentiellement procyclique de certaines compétences du Département (RSA notamment), dans un contexte très incertain sur l'évolution des concours de l'Etat dans les années à venir ;
- Renforcer l'autofinancement de la Collectivité d'autre part, permettant d'augmenter le niveau d'investissement sans pour autant détériorer le niveau d'endettement actuel.

Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, couplée à une prévision d'augmentation prudente des recettes, doit permettre de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour développer l'investissement départemental et maintenir le niveau d'endettement actuel.

1. Les projections prudentes en matière de recettes, dans un contexte global incertain

Comme évoqué dans la première partie, la définition des orientations budgétaires de la Collectivité s'inscrit dans un climat de forte incertitude. Les projections en matière de recettes, présentées ci-dessous, se veulent prudentes. Les évolutions projetées à l'heure actuelle amènent les recettes à un montant, certes en baisse par rapport au CA anticipé 2021, mais en hausse par rapport au CA 2020.

Le CA prévisionnel 2021 affiche en effet une forte hausse par rapport à 2020 sous l'effet conjugué de la mise en place du fonds spécifique de TVA (+ 24 M€), des recettes sociales liées au plan Taquet et à l'avenant 43 (+ 20 M€), des augmentations du produit des cessions immobilières (+ 25 M€) et des DMTO (+ 83 M€).



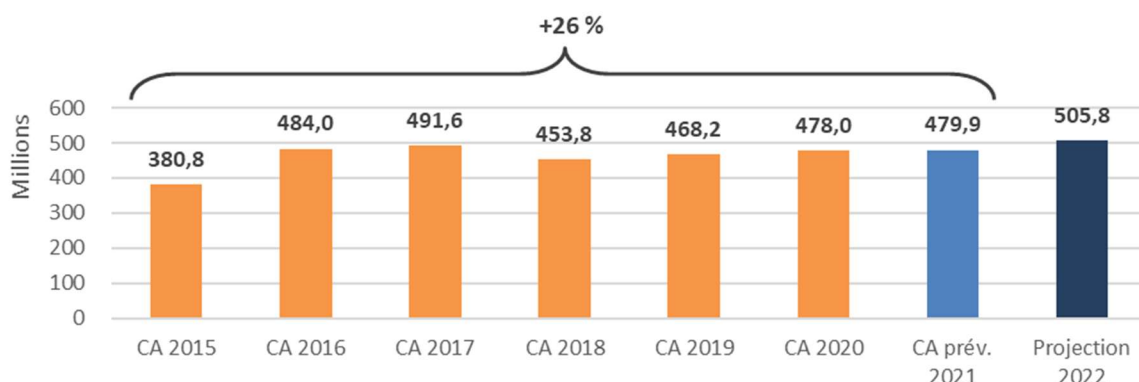
Leur prévision devra faire l'objet d'un travail d'analyse fin dans les prochains mois, à la lumière de l'évolution des indicateurs financiers. A l'exception des recettes évoquées au-dessus, le produit des recettes de fiscalité perçues par la Collectivité est attendu en stabilité par rapport au réalisé 2021. En prospective, ces recettes sont projetées à + 0,4 % par an. Certaines recettes plus spécifiques sont détaillées ci-dessous.

- **La hausse de la fraction de TVA**

L'exercice 2021 a été marqué par la mise en œuvre de la réforme fiscale adoptée à l'occasion de la loi de finances pour 2020. Avec la disparition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), le Département du Nord a perdu son dernier impôt local direct. En compensation, il reçoit une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur laquelle il n'a pas de pouvoir de taux.

Pour 2022, la fraction de TVA est attendue à hauteur de 505,8 M€, compte tenu du rebond de cette recette au niveau national (+ 5,3 % par rapport à 2021). Par la suite, il peut être attendu une hausse moyenne de + 3 % par an.

Evolution des recettes de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)*



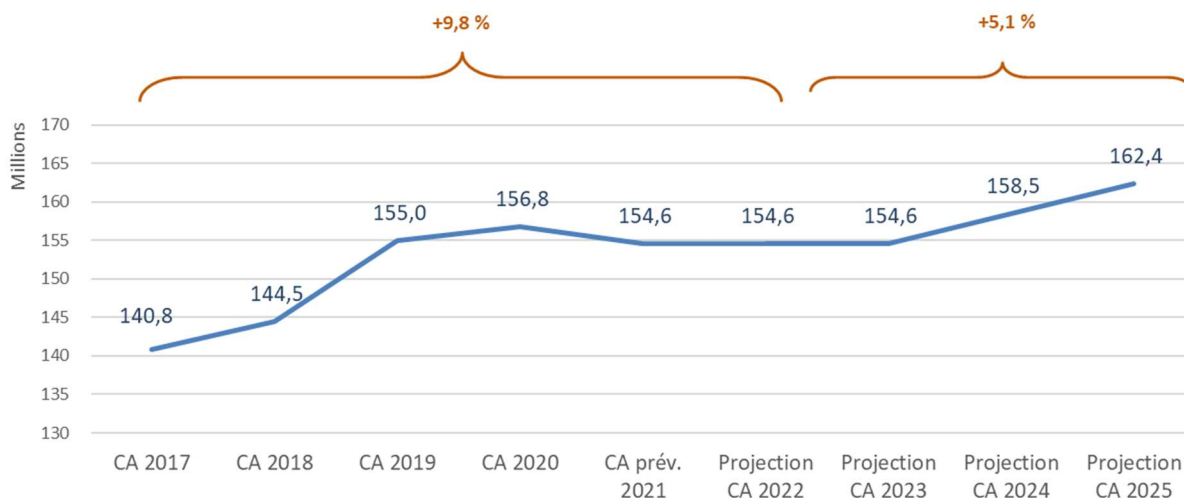
*La part départementale de la TFPB perçue par les Départements a été transférée au bloc communal en 2021. Elle est compensée par une fraction de TVA versée par l'Etat.

- **La poursuite de l'impact de la crise sanitaire sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Assise sur la valeur ajoutée produite, la CVAE est due par les entreprises atteignant un certain niveau de chiffre d'affaires.

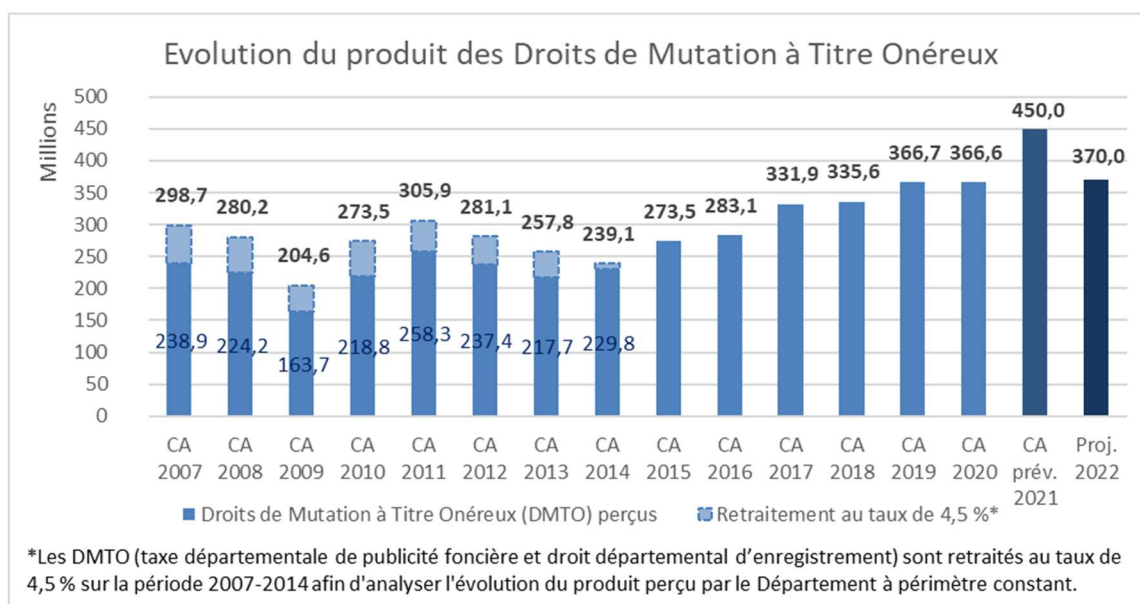
En 2021, la CVAE, d'un montant de 154,6 M€, a légèrement baissé par rapport à 2020 (156,8 M€). Les effets de la crise sanitaire se feront principalement sentir en 2022 et 2023, c'est-à-dire avec une hypothèse de stabilité les deux prochaines années et un rebond à partir de 2024 (+ 2,5 % par an).

Evolution du produit de CVAE



- **La baisse du produit des DMTO**

La crise sanitaire n'a pas ralenti le dynamisme des DMTO. A fin 2021, la situation du Nord est conforme à la moyenne nationale. Le produit des DMTO du Département a augmenté de 30 % par rapport à 2020. Il est estimé à 450 M€ en 2021. Pour 2022 et 2023, un produit de 370 M€ est projeté, avant de remonter à partir de 2024. Ce niveau, s'il est en baisse par rapport à 2021, reste historiquement haut. Il faut en effet souligner le caractère particulièrement volatil de cette recette, qui connaît régulièrement des baisses importantes (- 27 % entre 2008 et 2009, - 22 % entre 2011 et 2014).



- **La diminution de la recette nette perçue au titre de la péréquation horizontale**

Le Département du Nord bénéficie des fonds de péréquation horizontaux au titre de la CVAE et des DMTO. Les projections sont les suivantes :

En millions d'€		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA prév. 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses	Fonds de Péréquation des DMTO	34,0	39,9	31,0	25,7	27,2	32,1	32,1	32,1	32,1
	Total	34,0	39,9	31,0	25,7	27,2	32,1	32,1	32,1	32,1
Recettes	Fonds de Péréquation des DMTO	58,9	75,3	113,2	129,7	113,8	108,2	108,2	108,2	108,2
	Fonds de péréquation CVAE	8,9	5,8	5,3	6,3	6,2	5,9	5,9	5,9	5,9
	Total	67,8	81,1	118,5	136,0	119,9	114,1	114,1	114,1	114,1
Solde		33,8	41,2	87,5	110,3	92,7	82,0	82,0	82,0	82,0

La baisse du fonds de péréquation, et ce alors que les DMTO augmentent, s'explique par deux éléments :

- D'une part, le bon niveau de l'année 2020, qui s'explique par la reprise de la mise en réserve au niveau national à hauteur de 120 M€ ;
- D'autre part, des critères de répartition moins favorables pour le Nord. En effet, le fonds a pour vocation d'aider les Départements les plus pénalisés par le Reste à Charge (RAC). Les critères de prélèvement et de reversement du fonds sont donc liés au RSA par habitant. Or le travail réalisé en matière de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans le Nord conduit à ce que les dépenses liées au RSA évoluent plus vite au niveau national (4,8 %) que dans le Nord (1,9 %) entre 2016 et 2019, faisant diminuer la recette nette du fonds pour la Collectivité.

- **La légère diminution des concours de l'Etat et de ses financements spécifiques**

Les concours de l'Etat, et en premier lieu la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente 512 M€ en 2021 sur les 596 M€ des concours de l'Etat sont, pour l'heure, pressentis en légère diminution sur la période 2022-2025. Celle-ci est principalement portée par l'écrêtement de la DGF perçue par le Département du Nord, qui baisse chaque année de 2 M€ afin de financer les enveloppes nationales de péréquation ainsi que l'accroissement naturel de la population.

Par ailleurs, dans le cadre de l'insertion et de l'enfance, le Département s'est inscrit dans différents plans portés par l'Etat.

Depuis 2019, le Département s'engage aux côtés de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté, pour garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, notamment dans les domaines de l'emploi, de la protection de la famille et de l'enfance. Le plan Pauvreté devait prendre fin au 31 décembre 2021. Il a été reconduit pour un an supplémentaire.

Depuis 2021, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (plan Taquet), l'Etat apporte un soutien financier au Département pour un montant de 5,9 M€ par an, pour la mise en place de différentes actions visant à agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, pour sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, et pour apporter aux enfants les moyens d'agir pour garantir leurs droits.

En l'absence de garantie de l'Etat quant à leur financement, ces recettes n'ont pas été inscrites en prospective.

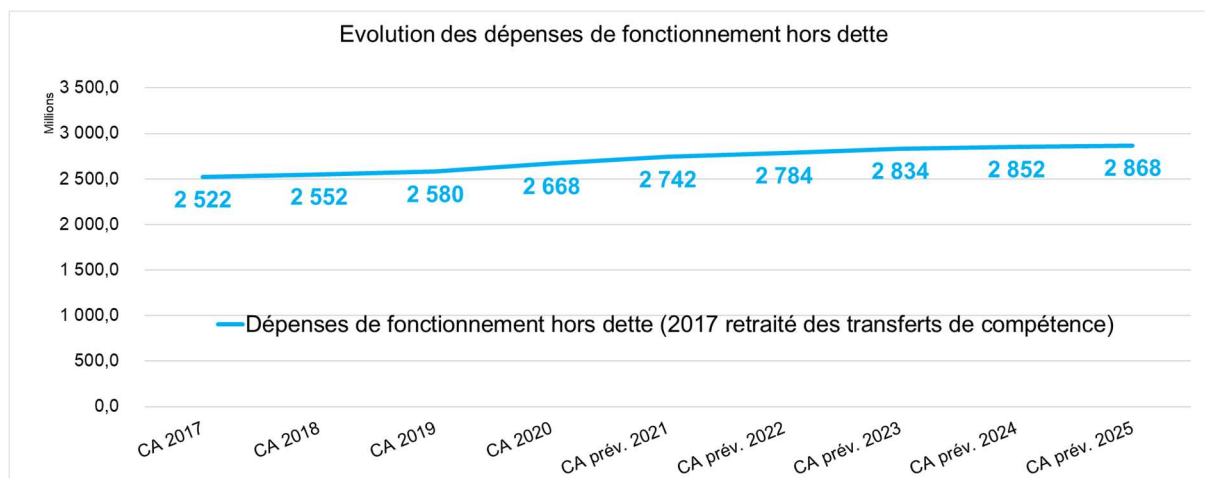
Si l'Etat se désengage ou n'assure pas la pérennité de ces financements, le Département ne sera pas en mesure de tenir ces engagements.

Evolution des financements dans le cadre des politiques contractuelles de l'Etat dans le domaine social

En M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAP)	4,0	3,9	4,0					11,9
Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté			4,2	11,1	14,3	14,3		43,8
Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance					5,9	5,9	5,9	17,7
	4,0	3,9	8,1	11,1	20,2	20,2	5,9	73,4

2. La stabilisation des dépenses de fonctionnement

Parallèlement aux projections prudentes en matière de recettes, la prospective financière de la Collectivité est bâtie sur la stabilisation des dépenses de gestion.¹



Cette stabilisation globale des dépenses de gestion, conduisant à une évolution moyenne limitée à 0,6 % par an en prospective, appelle néanmoins un travail plus fin d'analyse eu égard au rythme d'évolution différent des dépenses composant le budget de la Collectivité. Dans ce cadre, trois grandes catégories de dépenses doivent être distinguées : les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), la masse salariale et les autres dépenses.

En dehors de ces dépenses détaillées ci-dessous, les crédits budgétaires sont globalement reconduits hors impact de l'avenant 43, relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile et dépenses exceptionnelles², ce qui permet aux services d'assurer leurs activités et actions tout en respectant la stratégie financière de la Collectivité.

- Les Allocations Individuelles de Solidarité

La prospective financière intègre, en 2022, une diminution globale des dépenses d'AIS de 27 M€ par rapport au BP 2021.

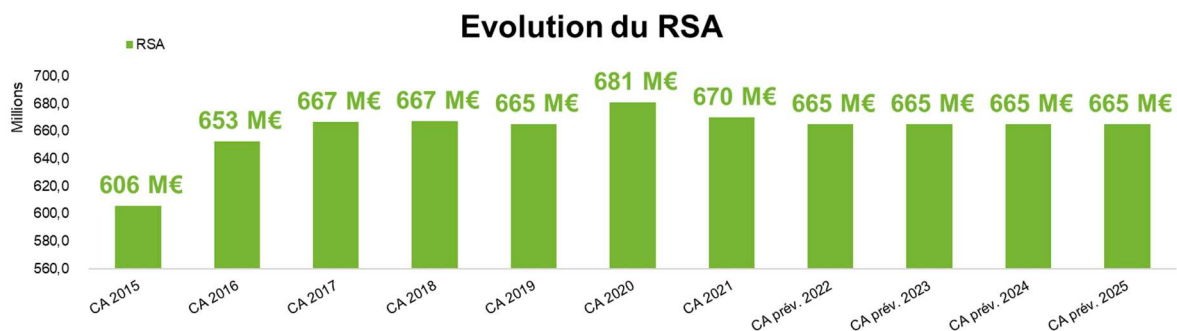
Le RSA

Les dispositifs volontaristes développés par le Département depuis 2015 en matière d'insertion, ont permis de fortement limiter l'impact de la crise sanitaire sur le nombre d'allocataires du RSA par un retour facilité à l'emploi. Au vu de ces éléments, une dépense de 665 M€ est pour l'heure projetée en 2022. Cette hypothèse est conforme à l'analyse rétrospective qui montre que, hors crise sanitaire, le Département est parvenu à stabiliser la dépense en valeur sur la période longue. Ce scénario suppose une évolution maîtrisée du nombre de dossiers grâce à une politique d'aide au retour à l'emploi renforcée.

¹ = dépenses de fonctionnement hors dette et hors dépenses exceptionnelles

² Fonds de péréquation DMTO et provisions

En 2022, le Département ambitionne d'amplifier significativement ses actions en matière de coaching en place pour les nouveaux entrants, en les ouvrant aux allocataires de longue durée (2 ans et plus), et en priorisant les 25-35 ans afin de les orienter vers l'emploi durable. A cet effet, le nombre de coaches emploi sera doublé, et le nouvel appel à projet 2022-2025 verra ses objectifs renforcés de façon à accompagner 40 000 allocataires tous les ans et à doubler les sorties vers l'emploi, portant à 10 000 le nombre de Nordistes insérés durablement chaque année par ce dispositif.



L'APA

Le Département connaît depuis plusieurs années une progression continue de ses dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). S'élevant à 179,4 M€ en 2013, elles ont atteint 257,9 M€ en 2021 (hors effets de l'avenant 43), soit une progression de 44 % sur la période (+78,5 M€).

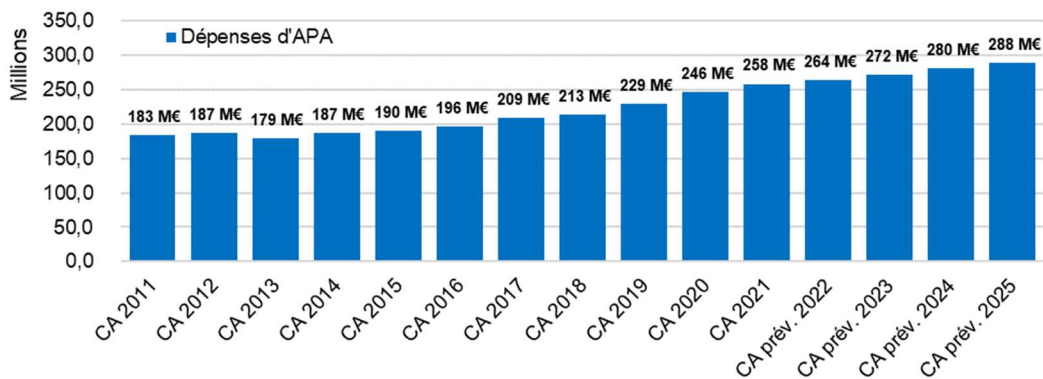
Celle-ci s'explique principalement :

- Par la géronto-croissance, c'est-à-dire le vieillissement de la population du Département, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile ayant ainsi progressé de près de 5 % en moyenne par an depuis 2017 ;
- Par la poursuite de la mise en œuvre de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), se traduisant par l'augmentation des plafonds des plans d'aide et la baisse du reste à charge des bénéficiaires ;
- Par la revalorisation, depuis 2020, du forfait horaire des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de 1 € (engagement de 10 M€ supplémentaires en année pleine), et l'application de la convention titre IV avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (conditions d'exercice des SAAD) représentant un montant de 8,5 M€ sur 3 ans (2020 à 2022).

Après le travail de suivi et d'analyse mené sur la Prestation Compensation du Handicap lors du précédent mandat, l'APA constitue un enjeu majeur de la nouvelle mandature.

Pour 2022, les projections permettent pour l'heure d'estimer une dépense à hauteur de 263,6 M€ (+ 7,8 M€ / BP 2021). En prospective, la projection retenue se base sur une évolution de + 3 % par an.

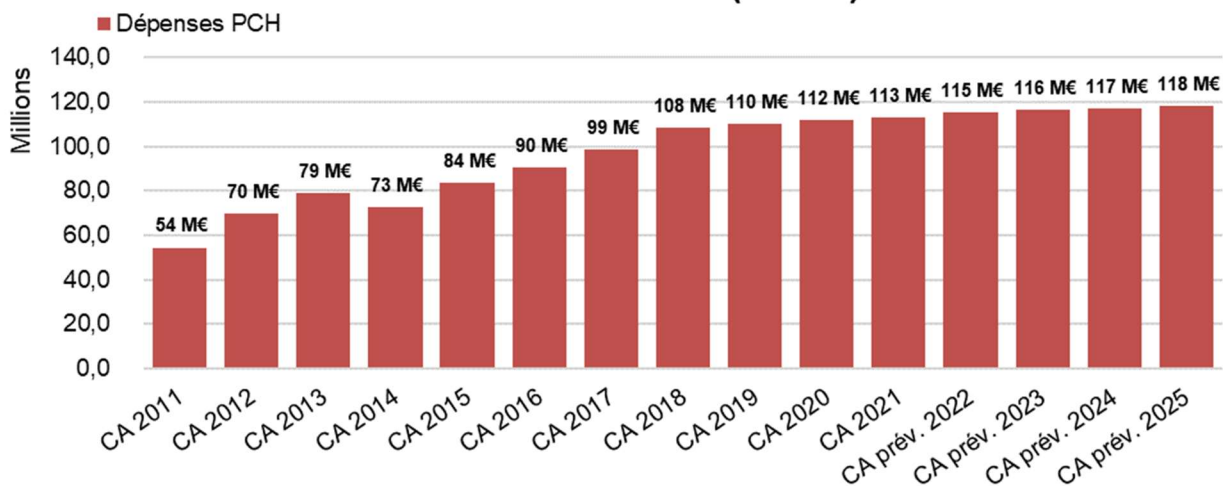
Evolution de l'APA



La PCH

Les travaux menés sur la Prestation Compensation du Handicap (PCH) au cours du précédent mandat, articulés notamment autour du maintien à domicile des personnes en situation de handicap, ont permis de stabiliser le montant de l'allocation. Pour 2022, le montant est estimé à 115,2 M€, soit une stabilité par rapport au BP 2021. En prospective, la projection retenue se base sur une évolution de + 0,82 % par an (correspondant à l'évolution moyenne du nombre de bénéficiaires depuis janvier 2021).

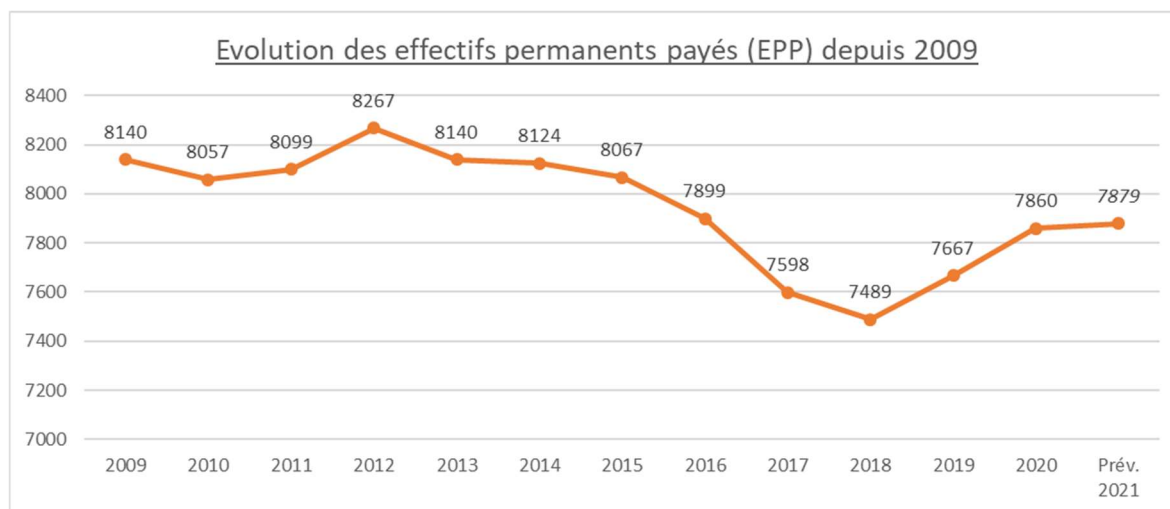
Evolution de la PCH (en M€)



- La masse salariale

Après plusieurs années de renforcement des ressources pour diminuer le nombre de postes vacants et pour accompagner de nouvelles politiques publiques (Coach emploi...), l'objectif est de tendre vers une stabilisation des effectifs. La masse salariale est donc projetée à effectif constant en tenant compte de l'augmentation naturelle des traitements (glissement vieillesse technicité).

Au 31 décembre 2020, l'effectif du Département du Nord était de 7 860 agents. Il était composé à 93,5 % de fonctionnaires et de 6,5 % de contractuels sur des postes permanents.



Au 31 décembre 2021, l'effectif du Département du Nord devrait s'élever à 7 879 agents sur postes permanents (93,5 % de fonctionnaires et 6,5 % de contractuels sur postes permanents).

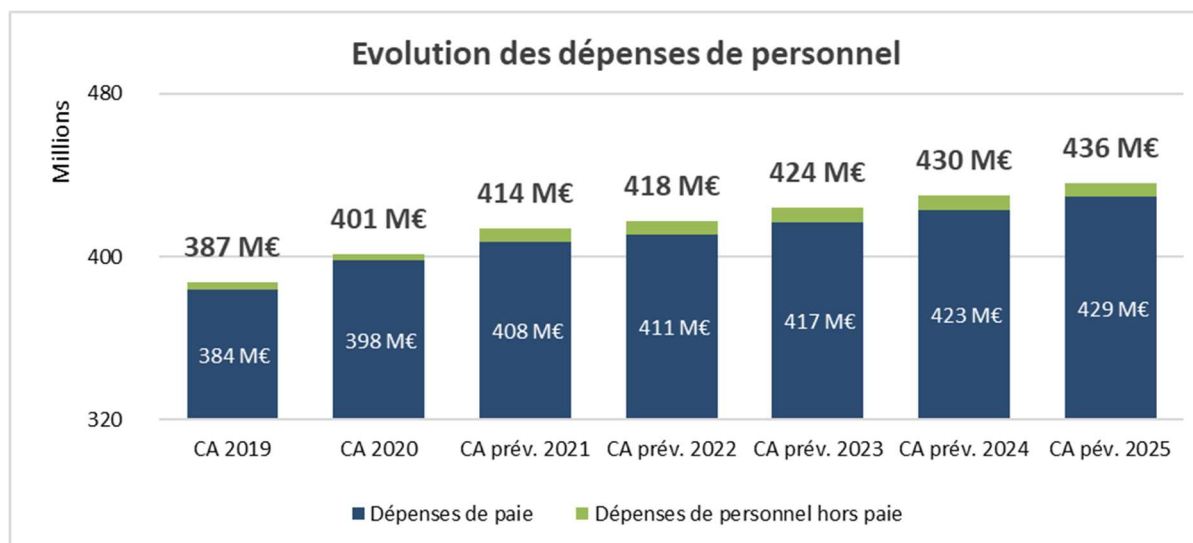
L'effectif prévisionnel de 7 376 fonctionnaires au 31 décembre 2021 devrait se répartir par catégorie hiérarchique et par filière de la façon suivante :

Catégorie hiérarchique	
A	39%
B	18%
C	43%

Filière	
Administrative	35%
Technique (dont les agents des collèges)	35%
Médico-sociale / Médico technique / Sociale	27%
Autres (Animation / Culturelle / Sportive)	3%

Chaque année, depuis 2017, les Directions Générales Adjointes (DGA) déclinent leurs feuilles de route pluriannuelles en matière de ressources humaines, pour accompagner la modernisation de leur fonctionnement et le déploiement de leurs projets, tout en veillant à offrir le meilleur niveau de services aux usagers. Ce travail de prospective est soutenu par un dialogue de gestion régulier entre la Direction des Ressources Humaines (DRH) et les DGA, qui a permis de contenir les dépenses de masse salariale.

Globalement, pour l'année 2022, la projection s'élève à 417,8 M€ (hors budget annexe du Laboratoire départemental), répartis en 410,7 M€ de dépenses de paie et 7,1 M€ de dépenses hors paie (formation, accompagnement, médecine professionnelle, subventions aux associations de personnel...).



Cette masse salariale se répartit de la manière suivante :

		Part de la masse salariale
Part salariale		71,3%
<i>Dont</i>	<i>Traitement</i>	54,4%
	<i>Régime Indemnitaire (dont l'allocation sociale et le CIA)</i>	14,5%
	<i>Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)</i>	0,9%
	<i>Supplément Familial de Traitement (SFT)</i>	1,1%
	<i>Allocation retour à l'emploi (ARE)</i>	0,3%
	<i>Participation au transport</i>	0,1%
Part patronale		28,6%

Les dépenses de paie de l'année 2022 se caractérisent par :

- Un effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), correspondant aux avancements d'échelon, aux avancements de grade et aux promotions internes. Le coût est estimé à environ 5,3 M€ ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires des agents de la Catégorie C, dont l'objectif est de conserver la référence au SMIC et de dynamiser l'évolution salariale de début de carrière. Le coût est estimé à environ 0,6 M€ ;
- Une revalorisation de l'allocation sociale (AS) en 2022. Les délibérations des 12/10/1998 et 20/10/2008 prévoient l'indexation de l'AS sur la valeur du point et sur le traitement indiciaire minimum mensuel. Le décret n°2021-1270 a porté l'indice minimum de 309 à 340. Le coût est estimé à environ 1,5 M€ ;
- Une indemnisation du télétravail qui sera mise en place à compter de janvier 2022, conformément aux dispositions de l'accord collectif signé le 8 juin 2021 entre le Département et les représentants du personnel. Lors de la séance plénière du Conseil départemental du 22 novembre 2021, il a été décidé de porter l'indemnisation journalière à 2,50 €. Le coût est estimé à environ 0,6 M€ ;
- Les recrutements intervenus en 2021, dont une partie cofinancée par l'Etat ou l'Union Européenne.

Le dispositif de rémunération des heures supplémentaires sera reconduit en 2022 dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Pour information, le coût des heures supplémentaires est évalué à 0,65 M€ pour l'année 2021.

Parallèlement, le Département mène une action déterminée pour attirer les talents nécessaires aux évolutions de son fonctionnement et de son offre de services sous le triptyque : attirer, recruter et fidéliser. La diversification des modes de recrutement permet d'accueillir de nouveaux profils et de trouver les compétences utiles, notamment en investissant largement les sites d'emplois et réseaux sociaux. Des conventions sont également conclues avec des écoles et universités du Nord pour promouvoir les atouts du Département auprès des jeunes en matière d'emploi.

Certains des dispositifs déployés participent au développement de notre « marque employeur » et ont un effet sur la masse salariale :

- Stages et apprentissage : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprenti(e)s afin de dynamiser les ressources humaines, faire connaître les projets du Département, transmettre les savoir-faire, créer un vivier de profils ;
- Service Civique Volontaire : le Département du Nord accueille et accompagne 60 jeunes en service civique volontaire par an dans le cadre de l'accompagnement numérique des usagers ;
- Boursiers : le Département du Nord a lancé un dispositif permettant aux étudiants assistants sociaux en 1^{ère}, 2^e ou 3^e année d'étude, éducateurs spécialisés en 1^{ère} ou 2^e année d'étude, éducateurs de jeunes enfants en 2^e ou 3^e année d'étude, et infirmiers spécialité puéricultrice en 4^e année d'étude, de bénéficier d'une bourse. Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme en qualité de travailleur social, pendant une durée égale au versement de la bourse ;
- Immersion professionnelle des allocataires du RSA : ce dispositif permet de découvrir les métiers de la Collectivité et de candidater sur les postes ouverts au recrutement externe notamment ;
- Travaux d'Intérêt Général (TIG) : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche d'accueil des personnes condamnées à des TIG, en leur offrant une structure d'accueil et de réinsertion par le travail en collectivité.

Avec une ancienneté moyenne de plus de 16 ans, le développement des compétences des agents départementaux tout au long de leur parcours est également un enjeu de taille, tout comme la nécessité de leur offrir des passerelles de mobilité, notamment interne, ou d'accompagner la détection des talents.

Ces évolutions s'accompagnent également d'une politique de formation plus attractive, multimodale et s'adaptant aux défis présents et futurs du Département du Nord : Compte Personnel de Formation (CPF), parcours métiers, nouvelle convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), modernisation des outils de gestion, professionnalisation des équipes RH, développement de la formation à distance...

Le dynamisme impulsé à la formation interne « Nord académie » sera maintenu, en développant de nouveaux contenus selon des modes diversifiés, tout en valorisant les compétences pédagogiques des agents.

La Collectivité poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement de tous les agents par le maintien du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 3,31 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé en décembre 2019, 2020 et 2021).

Depuis 2020, notre offre de service relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet d'anticiper les évolutions futures des métiers impactant nos activités, et de professionnaliser nos agents pour acquérir de nouvelles compétences par la mise en place de plans de formations cohérents. L'objectif est de disposer du personnel qualifié nécessaire aux missions actuelles et futures de notre organisation.

Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2017, la durée légale du temps de travail au Département du Nord est de 1 607 heures.

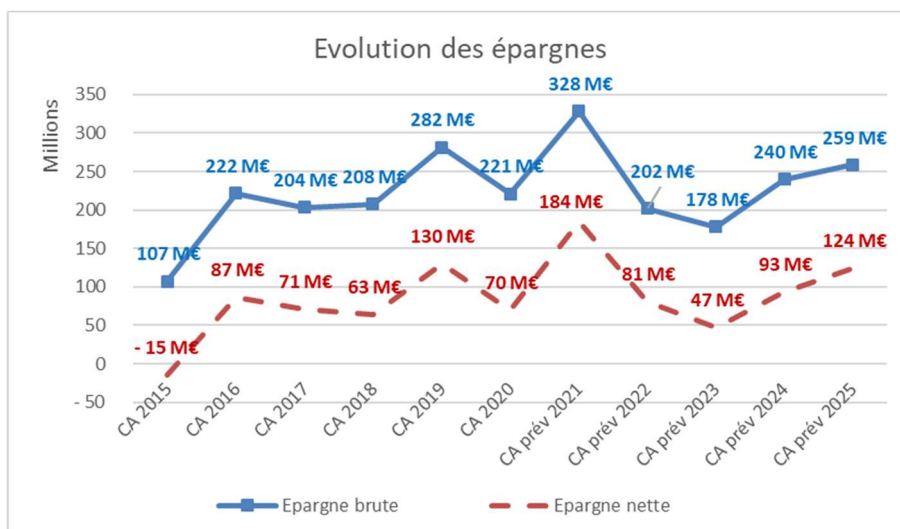
- Les autres dépenses de fonctionnement

Hors AIS, masse salariale et dépenses exceptionnelles³, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 2,5 % (+ 30,4 M€ / BP 2021), dont 16,1 M€ au titre du paiement des dépenses de l'avenant 43 relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile (et pris en charge à 50 % par l'Etat pour 2022).

Cette variation permet aux services d'assurer leurs activités et actions tout en respectant la stratégie financière de la Collectivité.

Globalement, les autres crédits budgétaires sont reconduits avec quelques ajustements à la baisse (fin des surcoûts liés à la Covid 19) mais aussi à la hausse (dépenses de fluides notamment).

B. L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité concomitamment au maintien d'un endettement sain

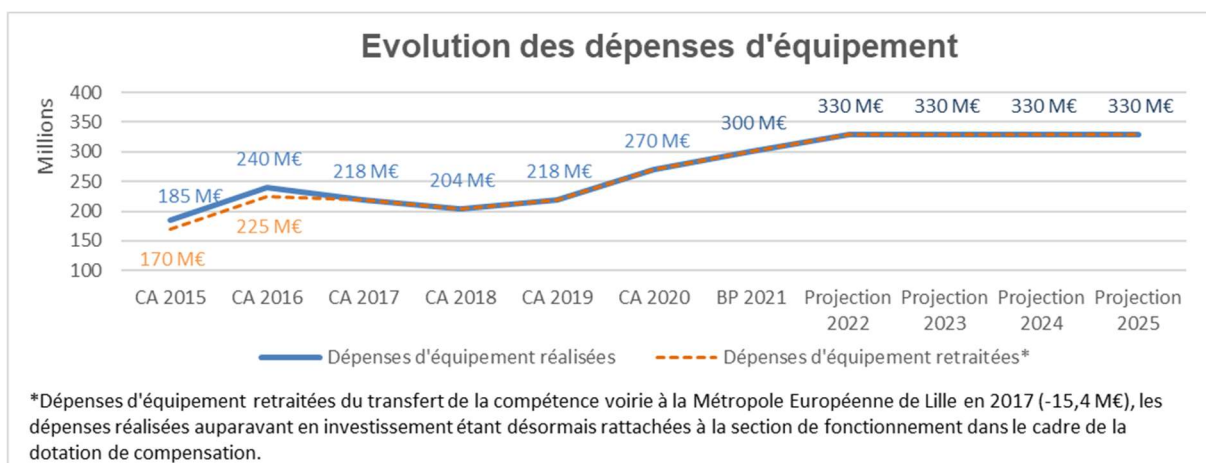


Les projections pluriannuelles de dépenses et recettes de fonctionnement telles que présentées plus haut permettent le maintien d'un haut niveau d'épargne et l'augmentation des investissements de la Collectivité, tout en lui permettant de maintenir la dette à son niveau actuel, soit 1,2 Md€.

1. L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité

La stratégie financière globale s'articule autour du renforcement, dans le prolongement du précédent mandat, des dépenses d'investissement de la Collectivité. Dans ce cadre, le Département prévoit de porter les dépenses d'équipement à 330 M€ par an sur toute la durée du mandat.

³ Fonds de péréquation DMTO et provisions



Cet investissement supplémentaire significatif (+ 30 M€/BP 2021) doit bénéficier, tant à l'aménagement du territoire, qu'à l'accompagnement des habitants dans leur vie quotidienne.

Sur les collèges, outre la finalisation des projets de Cambrai – Paul Duez, de Marcq-en-Barœul – Rouge Barres ou la demi-pension de Sin-le-Noble, le Département mise sur un ambitieux programme de rénovation durable (toitures, LED, panneaux solaires...) pour participer pleinement à ses objectifs dans le cadre de « Nord durable ». A ce titre aussi, le Département a prévu de mobiliser des crédits importants dans la rénovation thermique de quatre collèges dans l'Avesnois, dans le cadre du Pacte 2 Sambre-Avesnois.

Par ailleurs des moyens supplémentaires seront alloués aux programmes numériques et d'autres grands projets de construction/rénovation verront le jour (Marquette –Debeyre, demi-pension Roubaix – Sévigné, Mouvaux – Van der Meersch, Wattrelos – Neruda).

La priorité départementale sur le développement durable s'exprime, bien sûr, au travers de la politique du développement territorial par le biais de moyens renforcés sur les espaces naturels et l'environnement (que ce soit dans l'aménagement des sites naturels ou les opérations cyclables).

En matière d'infrastructures, le Département poursuit ses ambitions d'aménagement du territoire par la mise à niveau des équipements existants, et la mise en œuvre de grands programmes structurants (contournement nord de Valenciennes, doublement de la RD 70, contournement de Maubeuge, RD 500, RD 642, opération spécifiques cyclables).

Le Département soutient, par ailleurs, les grands projets stratégiques du territoire tels que le Canal Seine-Nord Europe, le haut débit (par le biais du syndicat mixte très haut débit) et le métro Lillois.

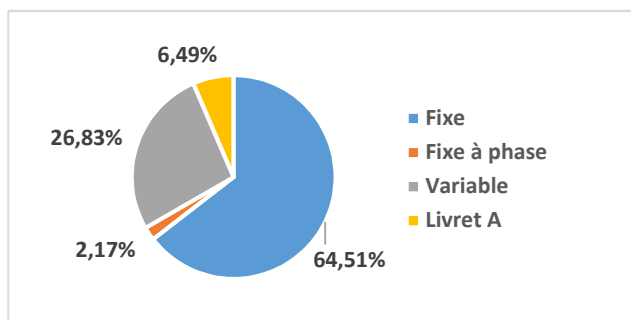
Des crédits importants seront aussi mobilisés sur les équipements culturels (Forum antique de Bavay, extension du musée Matisse) et sur les bâtiments administratifs (Forum, UTPAS Lille Moulins, Services départementaux à Cambrai et Douai, EPDSAE Monceau St Waast – Aulnoye Aymeries...).

Enfin, le Département finalisera les programmations antérieures d'aides aux territoires et veillera à soutenir de nouveaux projets en allouant des moyens supplémentaires aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) et Villages et Bourgs (ADVB), tant sur des opérations classiques que sur les thématiques bordures et trottoirs, voirie ou sécurisation des RD en agglomération.

2. Le maintien d'un endettement sain

Le Département a pour objectif de stabiliser le niveau de son encours de dette sur le mandat à venir.

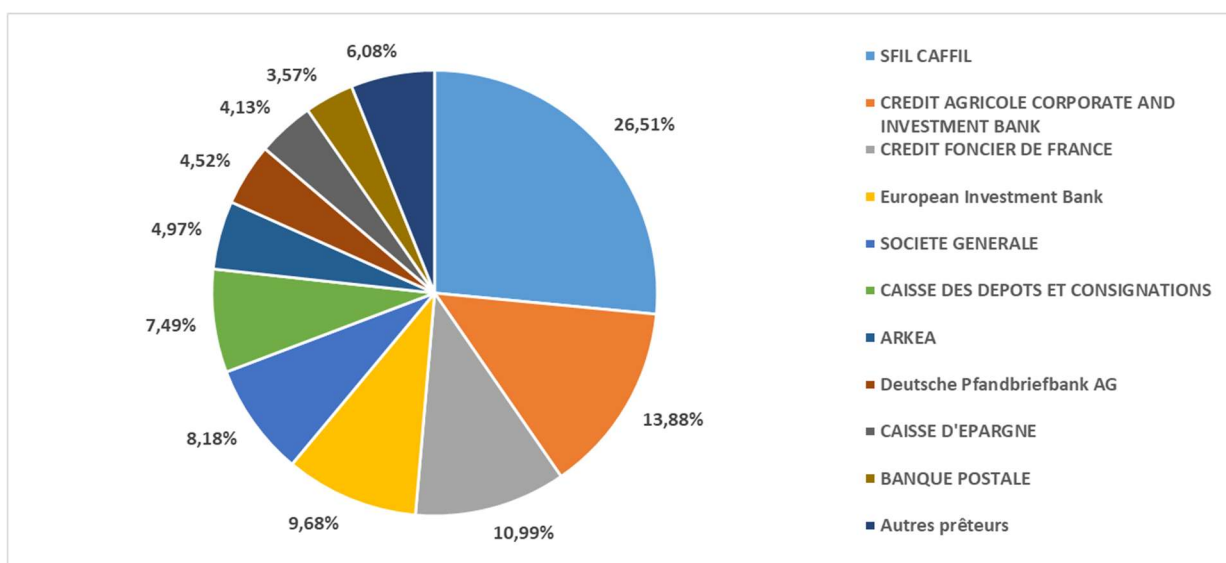
C'est une dette *maîtrisée* car les perspectives d'évolution de recettes et dépenses permettent d'envisager a minima une stabilité de la dette et un maintien de ratio très positif. Le Département dispose en effet d'une dette courte (la plupart des nouveaux emprunts sont remboursés sur 15 ans), avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 1 mois.



C'est aussi une dette *sécurisée et saine*. En effet près de 67 % de l'encours est indexé sur taux fixe et un peu plus de 33 % sur taux variable sain (100 % de la dette départementale est classée 1A dans la charte Gissler). Le Département a donc peu à craindre d'une remontée des taux.

C'est aussi une *dette optimisée* : dans un contexte de baisse des taux, le Département a su négocier ses prêts avec des taux fixes descendus jusqu'à 0,33 %. En outre, la signature de contrats avec des investisseurs institutionnels, notamment la Banque Européenne d'Investissement (BEI), permet de s'assurer des niveaux de taux qui restent compétitifs dans les années à venir. Au global, au 1^{er} janvier 2021, le taux moyen de la dette du Département du Nord est de 1,53 % contre un taux de 1,86 % pour la moyenne des Départements. Ce résultat a été possible, car l'amélioration de la situation financière de la Collectivité lui garantit la confiance des prêteurs et donc la capacité à emprunter à des taux faibles sur les marchés.

Enfin c'est une dette *diversifiée* (le stock de dette est réparti entre 13 établissements bancaires) qui prémunit la Collectivité d'un choc exogène sur l'un de ses partenaires bancaires.



CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 24 janvier 2022

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2022

Les articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ainsi, préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité, et d'informer les élus sur sa situation financière. Cet exercice est d'autant plus important qu'il s'agit du premier exercice de ce type pour la nouvelle mandature.

Ces orientations doivent tenir compte du contexte dans lequel le ROB est élaboré. Pour 2022, il convient de souligner que si les efforts réalisés durant le mandat précédent ont permis de rétablir la santé financière de la Collectivité, les impacts de la crise sanitaire ne sont pas encore totalement connus. L'effet de la fin du soutien à l'emploi sur le Revenu de Solidarité Active (RSA), la remontée prévisible à terme des taux d'intérêt et son impact sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), les risques d'une inflation pérenne face à la crise, ou la possible mise à contribution des Collectivités pour résoudre le déficit public sont autant d'inconnues pour le Département, qui doivent être prises en compte dans nos orientations.

Pour autant, l'ambition est de mener une politique de soutien du territoire, de développer des politiques publiques volontaristes, notamment sur le volet insertion avec le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, et de développer l'investissement pour l'attractivité des territoires.

Ainsi, les priorités budgétaires de la mandature présentées dans ce rapport seront :

- La volonté de maîtriser les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), et notamment du RSA au travers d'une politique active de retour à l'emploi des allocataires ;
- Une stabilisation des dépenses de fonctionnement, hors AIS ;
- Un développement des ressources basé sur une véritable culture de la recette ;
- Une amplification de l'investissement en soutien de la relance de l'activité sur le territoire ;
- Une stabilité de la dette départementale afin de garantir des équilibres financiers pérennes.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires des années à venir, et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du Budget Primitif.

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires joint en annexe 1.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Introduction

Les articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ainsi, préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité, et d'informer les élus sur sa situation financière. Cet exercice est d'autant plus important qu'il s'agit du premier exercice de ce type pour la nouvelle mandature.

Ces orientations doivent tenir compte du contexte dans lequel le ROB est élaboré. Pour 2022, il convient de souligner que si les efforts réalisés durant le mandat précédent ont permis de rétablir la santé financière de la Collectivité, les impacts de la crise sanitaire ne sont pas encore totalement connus. L'effet de la fin du soutien à l'emploi sur le Revenu de Solidarité Active (RSA), la remontée prévisible à terme des taux d'intérêt et son impact sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), les risques d'une inflation pérenne face à la crise, ou la possible mise à contribution des Collectivités pour résoudre le déficit public sont autant d'inconnues pour le Département, qui doivent être prises en compte dans nos orientations.

Pour autant, l'ambition est de mener une politique de soutien du territoire, de développer des politiques publiques volontaristes, notamment sur le volet insertion avec le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, et de développer l'investissement pour l'attractivité des territoires.

Ainsi, les priorités budgétaires de la mandature présentées dans ce rapport seront :

- La volonté de maîtriser les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), et notamment du RSA au travers d'une politique active de retour à l'emploi des allocataires ;
- Une stabilisation des dépenses de fonctionnement, hors AIS ;
- Un développement des ressources basé sur une véritable culture de la recette ;
- Une amplification de l'investissement en soutien de la relance de l'activité sur le territoire ;
- Une stabilité de la dette départementale afin de garantir des équilibres financiers pérennes.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires des années à venir, et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du Budget Primitif.

Les données présentées sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

SOMMAIRE

I.	Le contexte : l'amélioration des équilibres entre 2015 et 2020 permet d'affronter sereinement les incertitudes.....	3
A.	L'amélioration des équilibres budgétaires départementaux	3
1.	La mise en place d'une culture de la recette.....	3
2.	La maîtrise des dépenses de fonctionnement	4
3.	L'amélioration des équilibres départementaux.....	6
4.	Une amélioration permettant de faire face à la crise, de relancer l'investissement et de conforter les politiques prioritaires du Département	8
B.	Un environnement économique incertain.....	8
1.	Une situation de sortie de crise aux nombreux risques	8
2.	Des décisions de politiques nationales impactantes pour les équilibres financiers départementaux	9
II.	La stratégie : des orientations pluriannuelles articulées autour du renforcement de la politique d'investissement de la Collectivité	11
A.	Le maintien d'un niveau élevé d'épargne, source d'autofinancement	11
1.	Les projections prudentes en matière de recettes, dans un contexte global incertain.....	11
2.	La stabilisation des dépenses de fonctionnement.....	16
B.	L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité concomitamment au maintien d'un endettement sain	22
1.	L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité.....	22
2.	Le maintien d'un endettement sain.....	24

I. Le contexte : l'amélioration des équilibres entre 2015 et 2020 permet d'affronter sereinement les incertitudes

A. L'amélioration des équilibres budgétaires départementaux

La stratégie établie en 2015 a consisté rétablir l'équilibre des finances départementales, en fonctionnement, tout en développant une culture affirmée de la recette. Ces choix ont abouti au rétablissement de l'épargne du Département (+ 145 M€), permettant d'amplifier l'effet en investissement (+ 63 M€) tout en diminuant la dette (- 217 M€).

1. La mise en place d'une culture de la recette

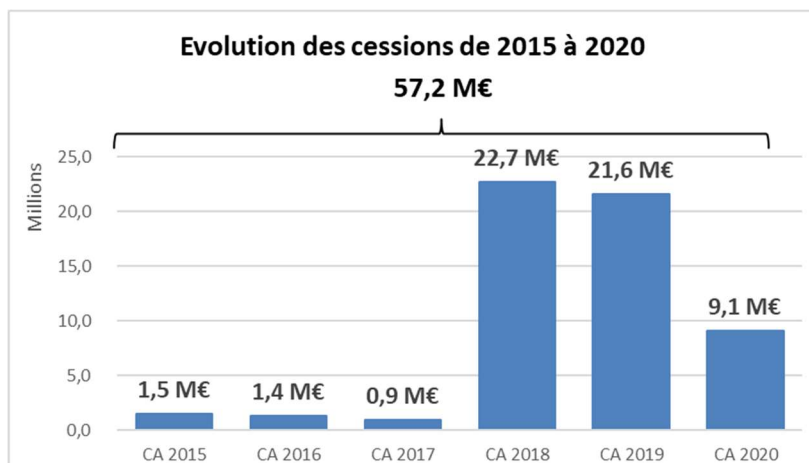
Les recettes départementales ont fortement augmenté entre 2015 et 2021. Cette hausse s'explique, en partie, par la bonne tenue des DMTO mais, surtout, par le déploiement d'une véritable culture de la recette à tous les niveaux de l'administration.

Le Département a mobilisé de nombreux financements, au service de ses politiques :

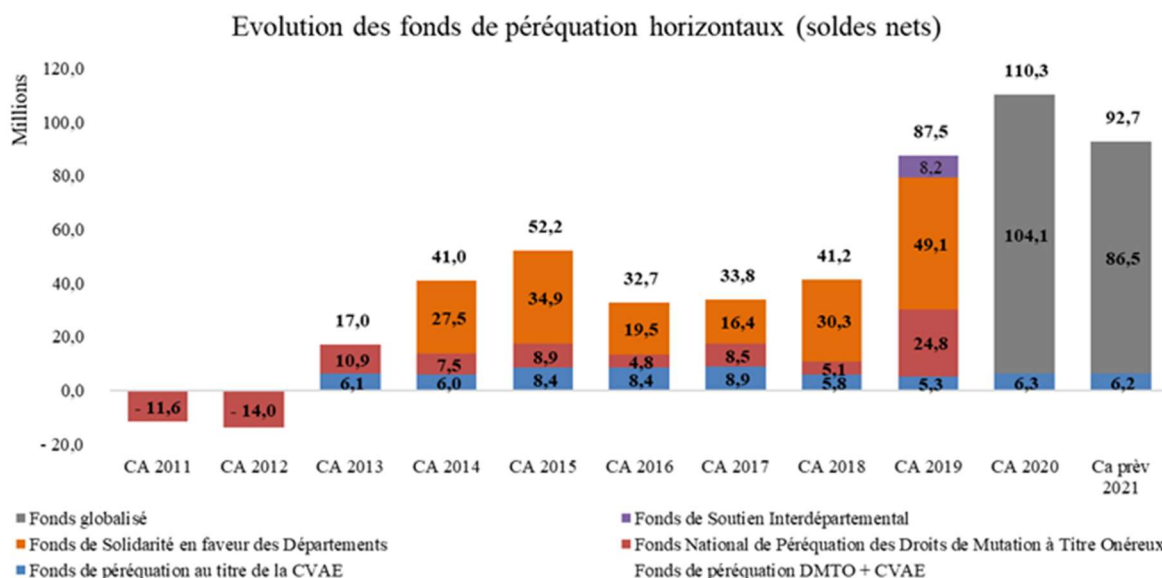
- Le soutien de l'Etat, d'abord, avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le Département du Nord a été le premier signataire, et la stratégie de prévention et de protection de l'enfance qui auront permis de consacrer, en trois ans, 133 M€ supplémentaires au service des politiques sociales du Département, dépenses financées à hauteur de 60 M€ par l'Etat ;
- Le soutien de l'Union Européenne (UE), ensuite, avec 21 M€ conventionnés sur la période 2014-2020, en hausse de plus de 60 % par rapport à la programmation précédente. Cette hausse reflète la qualité des projets portés par le Nord et la pleine appropriation des thématiques européennes.

D'une manière plus générale, la culture de la recette s'est diffusée largement par une sensibilisation des services du Département, et sur différents domaines :

- Les recours sur successions pour la récupération des créances sont un exemple de mesures mises en œuvre. Ainsi, sur la période 2015 à 2020, le Département a titré 42,7 M€ de créances dans ce domaine ;
- Le Département a aussi travaillé à l'optimisation de son actif patrimonial. Les cessions patrimoniales ont ainsi atteint un montant cumulé de 57,2 M€ sur la période 2015-2020 (dont 18,8 M€ liés aux transferts de compétence).



Sur le volet de la péréquation, le Département a été présent dans les négociations sur la réforme majeure des fonds de péréquation des DMTO, faisant passer le solde net pour le Département du Nord de 43,8 M€ en 2015 à 104,1 M€ en 2020, soit une multiplication par plus de deux des recettes et une répartition davantage fléchée vers les Départements les plus fragiles.



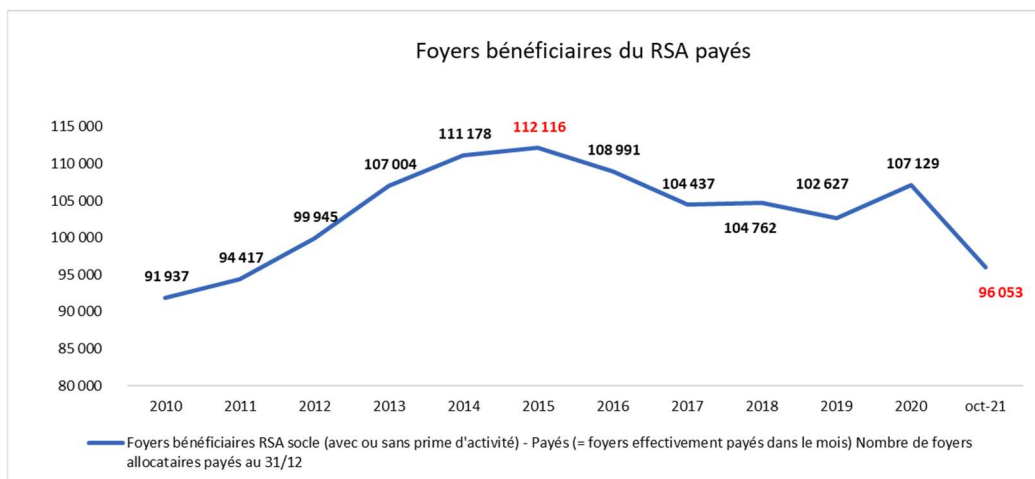
2. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans le même temps, l'exécutif précédent a engagé une démarche de maîtrise des dépenses de l'ensemble des politiques départementales. Trois chantiers majeurs doivent à cet égard être soulignés : la politique active de retour à l'emploi, la mise en place d'une mission Prestation de Compensation du Handicap (PCH), et l'optimisation des ressources humaines en lien avec une politique de modernisation de l'administration.

La politique de retour à l'emploi

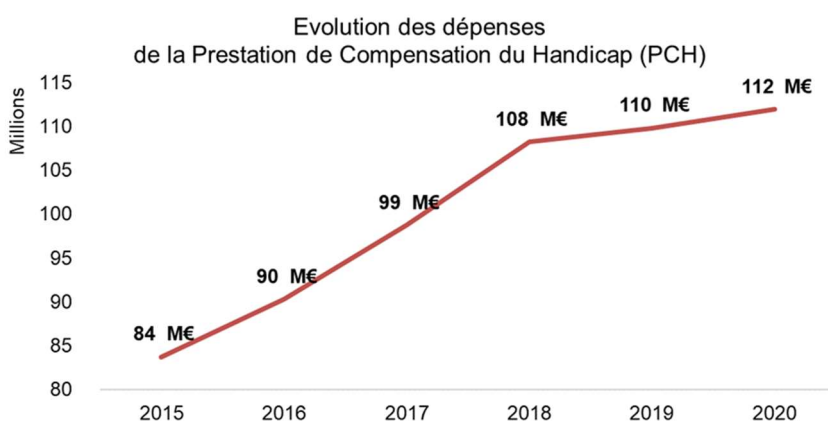
La délibération-cadre n° DLES/2015/994 du 17 décembre 2015, relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, a affirmé la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires, et a fixé

cet engagement comme une priorité forte du mandat 2015-2021. Le déploiement, dès 2019, des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) a permis de faire passer le nombre de foyers allocataires de 112 116 en 2015 à 96 053 à octobre 2021. Cette diminution représente une économie estimée en année pleine de 80 M€ sur la simple année 2020. La conjoncture n'explique que partiellement cette évolution. S'il est vrai qu'elle a contribué à une stabilisation, voire une diminution du nombre de demandeurs d'emploi et donc d'allocataires du RSA, cette tendance est beaucoup plus marquée dans le Nord qu'au niveau national : entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires a augmenté de 7 % en France métropolitaine alors qu'il a diminué de - 2 % dans le Nord.



La maîtrise de la PCH

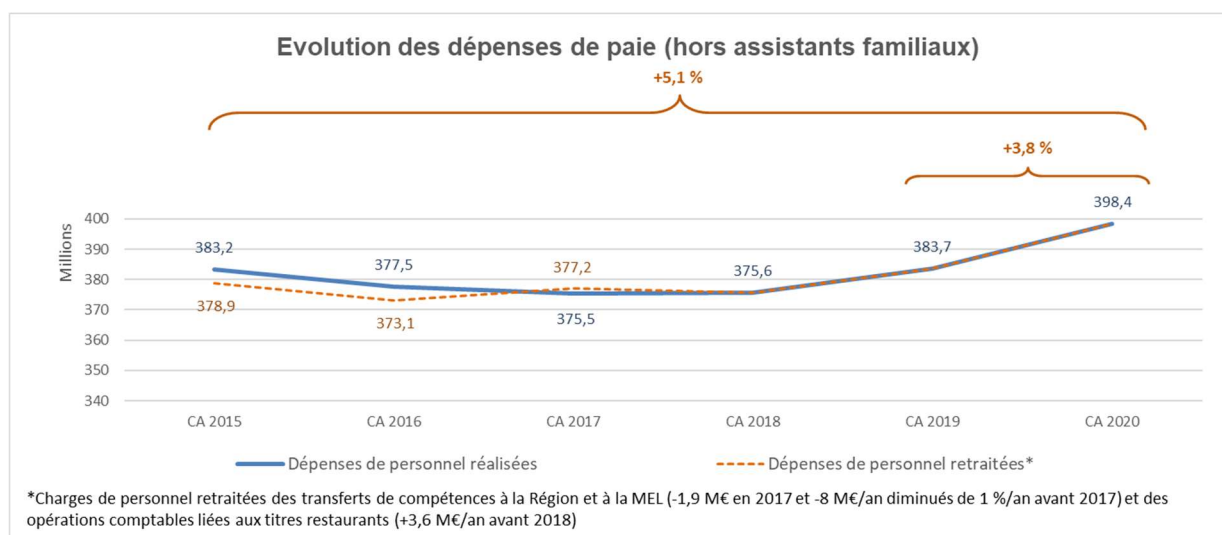
L'ajustement des prestations, en fonction des recommandations nationales, pour assurer de justes attributions des aides en fonction des besoins a été confié à une équipe dédiée au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la « mission PCH ». Les plans d'aide ont ainsi été harmonisés.



Le montant versé par le Département entre 2018 (108,2 M€) et 2019 (109,8 M€) est en augmentation de 1,5 % alors qu'il était en augmentation de 8,9 % en moyenne sur les 3 exercices précédents (2016 à 2018), bien au-delà des évolutions nationales (+5,6 % en moyenne en France métropolitaine sur la même période).

La maîtrise des coûts de fonctionnement de la Collectivité

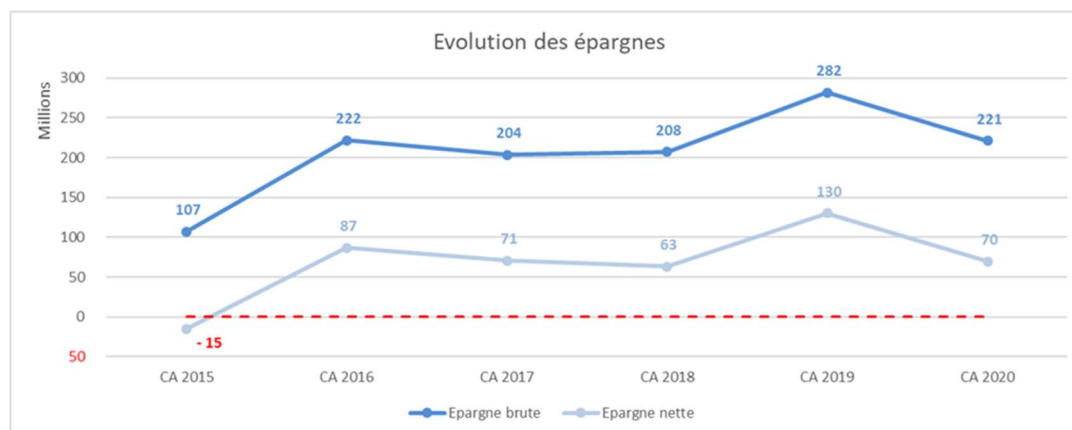
Enjeu majeur pour la Collectivité, une nouvelle politique de ressources humaines et d'optimisation des dépenses a été mise en place afin de stabiliser la masse salariale. Ces efforts ont permis d'atteindre une baisse de la masse salariale sur la période de 2015 à 2018.

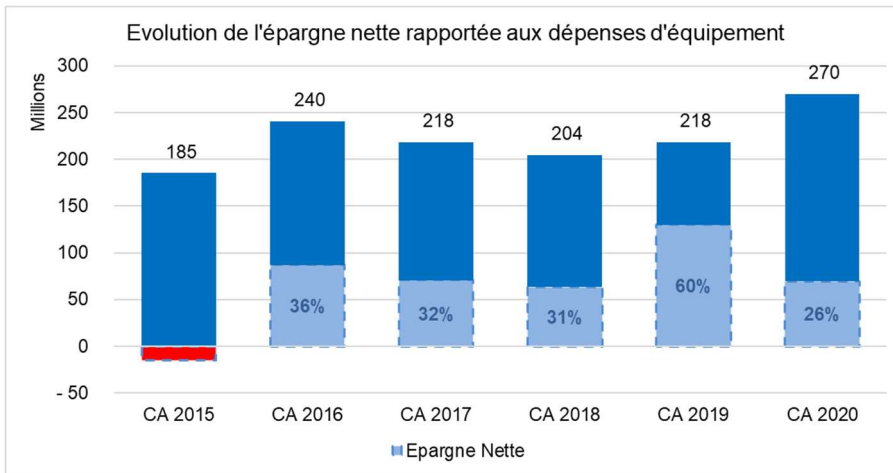


La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis ensuite d'engager la mise en œuvre volontariste de politiques départementales telles l'insertion (coaches, chargés d'orientation) ou la protection de l'enfance (travailleurs sociaux, Protection Maternelle Infantile (PMI)...). Cette hausse a été financée, d'une part, au moyen des recettes liées au plan pauvreté, au plan Taquet, ou aux fonds européens (Fonds Social Européen-FSE et Initiative pour l'Emploi des Jeunes-IEJ) et, d'autre part, par la diminution du RSA.

3. L'amélioration des équilibres départementaux

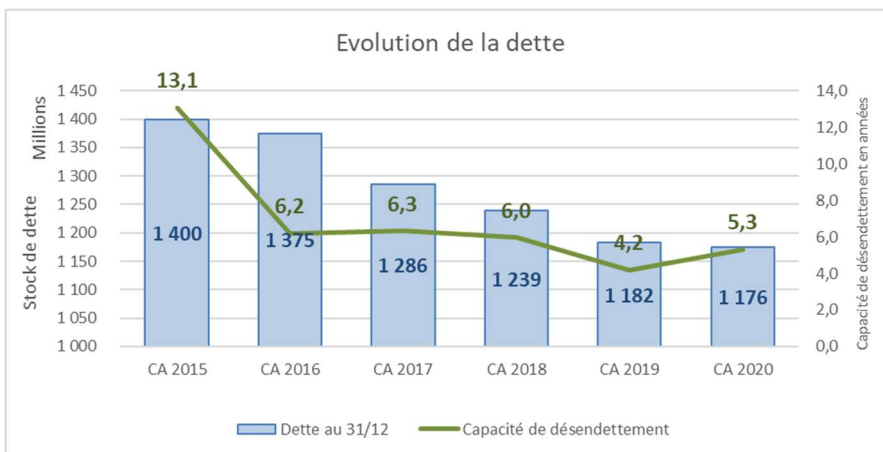
Depuis 2015, les efforts, tant sur les recettes que sur les dépenses, ont permis de restaurer les équilibres financiers en vue de dégager des marges de manœuvre au profit des Nordistes. L'épargne brute a plus que doublé entre 2015 et 2020. Le retrait enregistré en 2020 est lié aux impacts de la crise sanitaire.



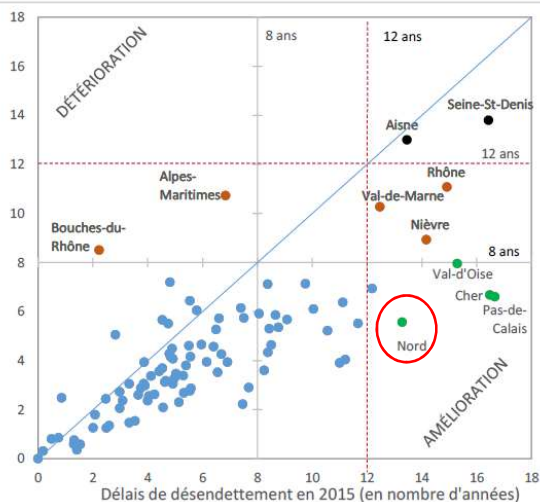


L'amélioration de l'épargne a permis d'amorcer une trajectoire de désendettement du Département. Progressivement, les projets d'investissement ont été financés majoritairement par l'autofinancement.

Cette situation a permis de limiter l'emprunt et d'aboutir, progressivement, à des volumes empruntés inférieurs au remboursement du capital de la dette.



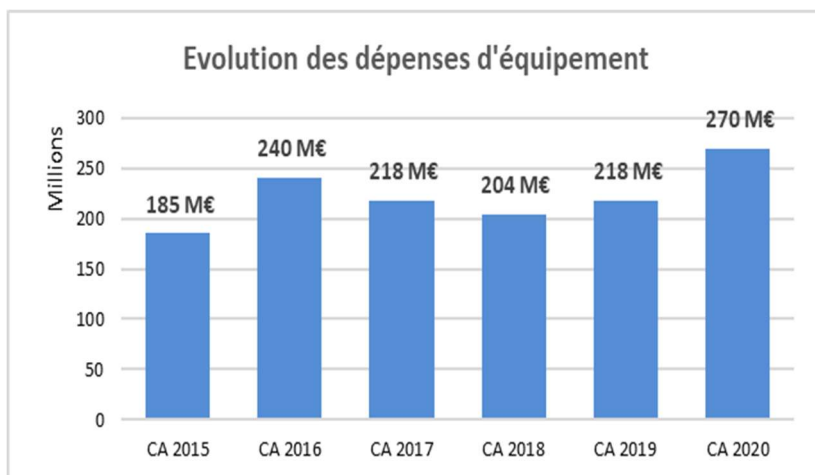
Mécaniquement l'encours de la dette du Département connaît une diminution de plus de 200 M€ par rapport à 2015, pour atteindre 1 176 M€ au 31 décembre 2020.



Cette stratégie se concrétise par le rétablissement de la capacité de désendettement de la Collectivité. Celle-ci atteint 5,3 ans au 31 décembre 2020, sortant ainsi du seuil d'alerte auquel il était réduit en 2015 (13,1 ans).

Cette trajectoire n'est pas le simple résultat d'une conjoncture macroéconomique favorable. Comme le démontre l'analyse de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), le Département du Nord est l'un des 4 Départements qui a le plus amélioré sa situation financière entre 2015 et 2020.

4. Une amélioration permettant de faire face à la crise, de relancer l'investissement et de conforter les politiques prioritaires du Département



L'amélioration des fondamentaux budgétaires a en premier lieu bénéficié aux Nordistes. En effet, après un début de mandat où l'investissement a dû être freiné compte tenu des risques financiers, le rétablissement des équilibres a permis de relancer une politique d'investissement notamment dans les domaines suivants :

- L'action sociale, par l'augmentation de subventions d'équipement pour les établissements personnes âgées, personnes en situation handicap et enfance-famille-jeunesse ;
- L'aménagement du territoire (contournement nord de Valenciennes, contournement d'Auby...) ;
- La culture (Maison natale Charles de Gaulle, Forum antique de Bavay...) ;
- Les collèges (collège d'Anzin, collège de Wavrin, regroupement des collèges d'Hautmont) ;
- Le patrimoine départemental (UTPAS Hazebrouck, Nouveau Forum).

Ce triptyque (amélioration des épargnes, désendettement, investissement) n'a pas été remis en cause par la crise sanitaire. Si les indicateurs ont pu temporairement fléchir, ils restent dans les tendances engagées depuis 2015. Néanmoins, les effets de la crise ne sont pas encore totalement connus et risquent de perdurer.

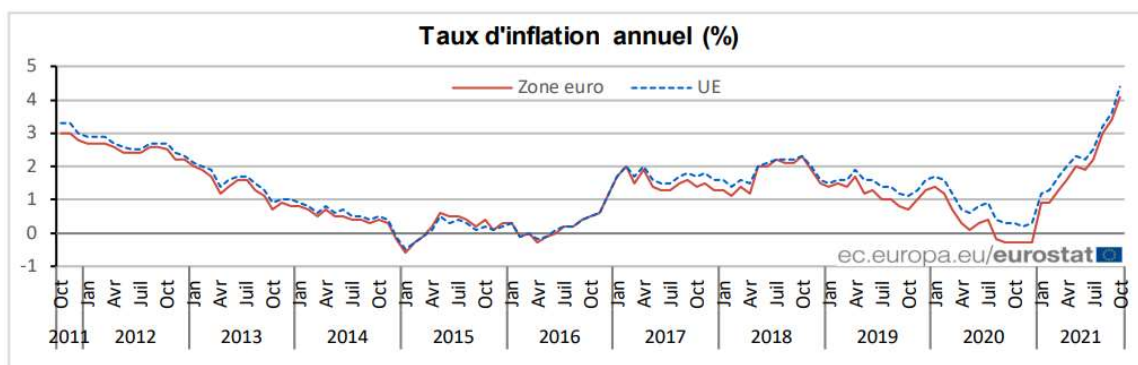
B. Un environnement économique incertain

En effet, si la crise n'a, a priori, pas impacté durablement la situation financière du Département, il serait toutefois hâtif de considérer que la situation budgétaire devrait mécaniquement s'améliorer. Au niveau mondial, la reprise est encore inégale et la situation sanitaire reste instable. Surtout, les effets néfastes attendus de la crise restent atténués pour le moment par le très fort soutien de l'Etat.

1. Une situation de sortie de crise aux nombreux risques

En sortie de crise, le premier risque non maîtrisé sera la hausse des demandeurs d'emploi, une fois la fin des mesures de soutien mises en œuvre par le gouvernement. Malgré un déficit important de main d'œuvre subsistant dans certains secteurs, des incertitudes demeurent. Il convient cependant d'être prudent, notamment pour faire un premier bilan de l'impact de la réforme de l'assurance chômage dont la mise en œuvre n'a été que partielle compte tenu de la Covid 19.

Par ailleurs, les tensions dans les chaînes d’approvisionnement ont amplifié les pressions sur les coûts, et l’augmentation rapide de la demande a accompagné la réouverture des économies en poussant vers le haut les prix de matières premières de premier plan comme l’énergie ou les métaux. Cela conduit, d’ores et déjà, à certains surcoûts très significatifs pour la Collectivité, notamment dans la facture énergétique des bâtiments départementaux, et ce, pour plusieurs millions d’euros. Cet effet pourrait encore s’amplifier si la pénurie de main d’œuvre se confirmait et conduisait à un effet de second tour sur les salaires.

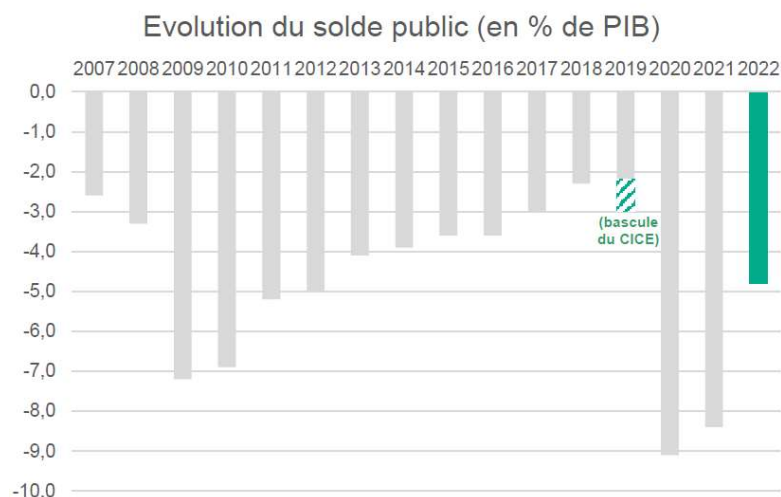


De plus, si l’inflation devenait structurelle, les banques centrales pourraient être tentées de mettre fin à leur politique de soutien à l’économie (rachat d’actif, assouplissement quantitatif), voire à entamer une remontée des taux pour la juguler, mettant ainsi fin à la politique de taux bas voire négatif.

Si l’impact pour le Département d’une telle décision est relativement limité compte tenu de la part de plus en plus importante de son stock de dette à taux fixe, elle pourrait, en revanche, conduire à une réduction de la capacité d’emprunt pour les ménages, et donc, de leur capacité d’achat immobilier, entraînant alors un début de baisse de cycle pour les DMTO. Cette situation serait d’autant plus préoccupante que le maintien de taux bas favorise la création de bulles spéculatives immobilières.

2. Des décisions de politiques nationales impactantes pour les équilibres financiers départementaux

Le soutien aux revenus des ménages et des entreprises pendant la crise a conduit à une explosion du déficit public en 2020. Celui-ci restera élevé en 2021, malgré la vigueur de la reprise économique (autour de 8 % du PIB), notamment à cause du plan de relance (un peu plus de 25 milliards d’euros de dépenses en 2021) et du Ségur de la santé (près de 10 milliards d’euros). Couplées au fort rebond de l’activité économique, les mesures de soutien d’urgence (activité partielle exceptionnelle, fonds de solidarité) ont vocation à s’éteindre progressivement avec la levée des restrictions sanitaires. Néanmoins, en 2022, le déficit public devrait rester élevé à 4,8 % du PIB. Le ratio de dette publique atteindrait alors 114 % du PIB contre 115,6 % en 2021.



La maîtrise de la dépense publique pourrait être prochainement un axe prioritaire, afin de garantir une réduction progressive du déficit et de la dette publique. Les collectivités territoriales seraient alors probablement mises à contribution dans cet effort, au travers de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou de contractualisation, et ce d'autant que leurs équilibres financiers ont été relativement résilients face à la crise.

Par ailleurs, l'Etat pourrait être tenté de reporter l'impact de certaines de ses décisions sur les collectivités, comme cela a été le cas pour l'avenant 43. Plusieurs projets de loi en cours contiennent un certain nombre de coûts potentiels. **Ainsi, le projet de loi pour la protection de l'enfance** pourrait notamment contenir la définition, par voie réglementaire, du taux d'encadrement des jeunes accueillis. De même, des mesures sont en discussion visant à pallier le déficit d'attractivité de la profession de famille d'accueil (fixation d'une rémunération minimale de l'assistant familial pour l'accueil d'un seul enfant ; maintien de la rémunération pour les accueils non réalisés ou en cas de suspension). Autre exemple, le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS 2022)** prévoit la possibilité de majorer le tarif horaire de certains Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Quant à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les critères d'accès pourraient être élargis pour permettre aux personnes en situation de handicap psychique ou mental de bénéficier également de l'aide humaine.

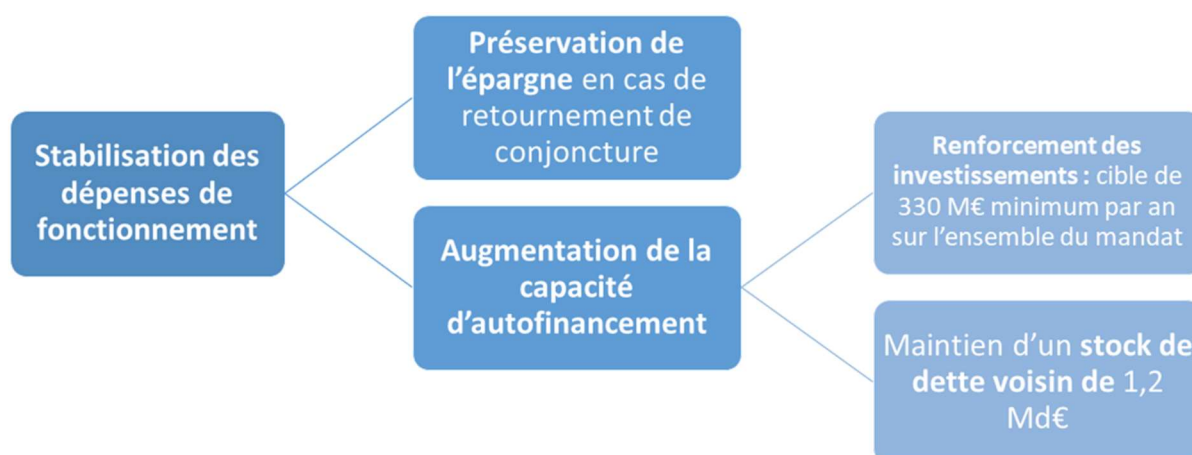
Un certain nombre de décisions de l'Etat sur le plan comptable et budgétaire (passage à la M57, certification des comptes) pourrait également conduire le Département à devoir opérer des mouvements d'ordre ou des inscriptions budgétairement impactantes (provisions importantes, régularisations...).

En outre, en fonction des options retenues, les transferts de compétences prévus dans le projet de loi « 3DS » (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification) pourraient avoir un impact financier pour le Département.

Enfin, une incertitude demeure sur la pérennisation des fonds de soutien, tel le plan de lutte contre la pauvreté, le plan Taquet ou le plan de stabilisation.

II. La stratégie : des orientations pluriannuelles articulées autour du renforcement de la politique d'investissement de la Collectivité

La stratégie pluriannuelle pour la nouvelle mandature s'appuie sur la volonté de renforcer la politique d'investissement de la Collectivité en faveur de l'aménagement du territoire, et d'accompagner les Nordistes dans leur vie quotidienne. Dans la continuité du précédent mandat, la stratégie financière de la Collectivité s'articule schématiquement de la façon suivante :



A. Le maintien d'un niveau élevé d'épargne, source d'autofinancement

Pierre angulaire de la stratégie financière pluriannuelle de la Collectivité, le maintien d'un niveau élevé d'épargne s'inscrit dans un double objectif :

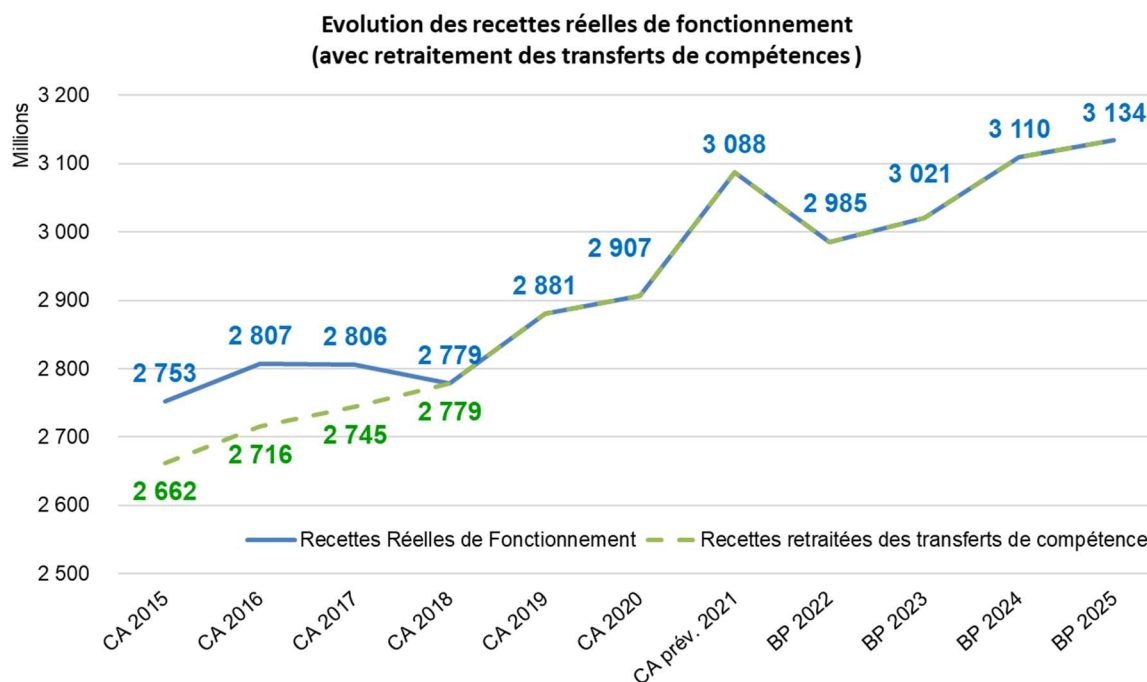
- Conserver des marges de manœuvre, d'une part, en cas de retournement de conjoncture, dont les conséquences seraient en outre accentuées par le caractère potentiellement procyclique de certaines compétences du Département (RSA notamment), dans un contexte très incertain sur l'évolution des concours de l'Etat dans les années à venir ;
- Renforcer l'autofinancement de la Collectivité d'autre part, permettant d'augmenter le niveau d'investissement sans pour autant détériorer le niveau d'endettement actuel.

Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, couplée à une prévision d'augmentation prudente des recettes, doit permettre de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour développer l'investissement départemental et maintenir le niveau d'endettement actuel.

1. Les projections prudentes en matière de recettes, dans un contexte global incertain

Comme évoqué dans la première partie, la définition des orientations budgétaires de la Collectivité s'inscrit dans un climat de forte incertitude. Les projections en matière de recettes, présentées ci-dessous, se veulent prudentes. Les évolutions projetées à l'heure actuelle amènent les recettes à un montant, certes en baisse par rapport au CA anticipé 2021, mais en hausse par rapport au CA 2020.

Le CA prévisionnel 2021 affiche en effet une forte hausse par rapport à 2020 sous l'effet conjugué de la mise en place du fonds spécifique de TVA (+ 24 M€), des recettes sociales liées au plan Taquet et à l'avenant 43 (+ 20 M€), des augmentations du produit des cessions immobilières (+ 25 M€) et des DMTO (+ 83 M€).



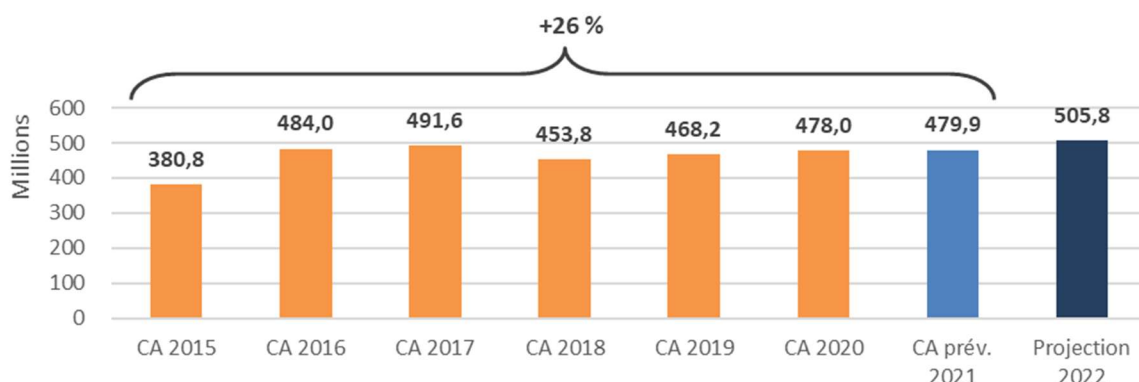
Leur prévision devra faire l'objet d'un travail d'analyse fin dans les prochains mois, à la lumière de l'évolution des indicateurs financiers. A l'exception des recettes évoquées au-dessus, le produit des recettes de fiscalité perçues par la Collectivité est attendu en stabilité par rapport au réalisé 2021. En prospective, ces recettes sont projetées à + 0,4 % par an. Certaines recettes plus spécifiques sont détaillées ci-dessous.

- **La hausse de la fraction de TVA**

L'exercice 2021 a été marqué par la mise en œuvre de la réforme fiscale adoptée à l'occasion de la loi de finances pour 2020. Avec la disparition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), le Département du Nord a perdu son dernier impôt local direct. En compensation, il reçoit une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur laquelle il n'a pas de pouvoir de taux.

Pour 2022, la fraction de TVA est attendue à hauteur de 505,8 M€, compte tenu du rebond de cette recette au niveau national (+ 5,3 % par rapport à 2021). Par la suite, il peut être attendu une hausse moyenne de + 3 % par an.

Evolution des recettes de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)*



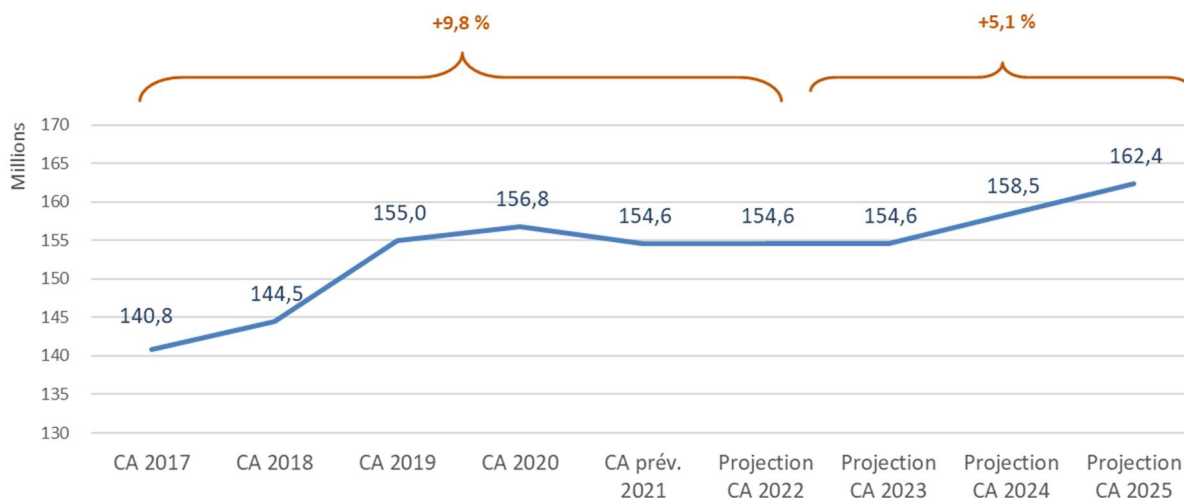
*La part départementale de la TFPB perçue par les Départements a été transférée au bloc communal en 2021. Elle est compensée par une fraction de TVA versée par l'Etat.

- **La poursuite de l'impact de la crise sanitaire sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Assise sur la valeur ajoutée produite, la CVAE est due par les entreprises atteignant un certain niveau de chiffre d'affaires.

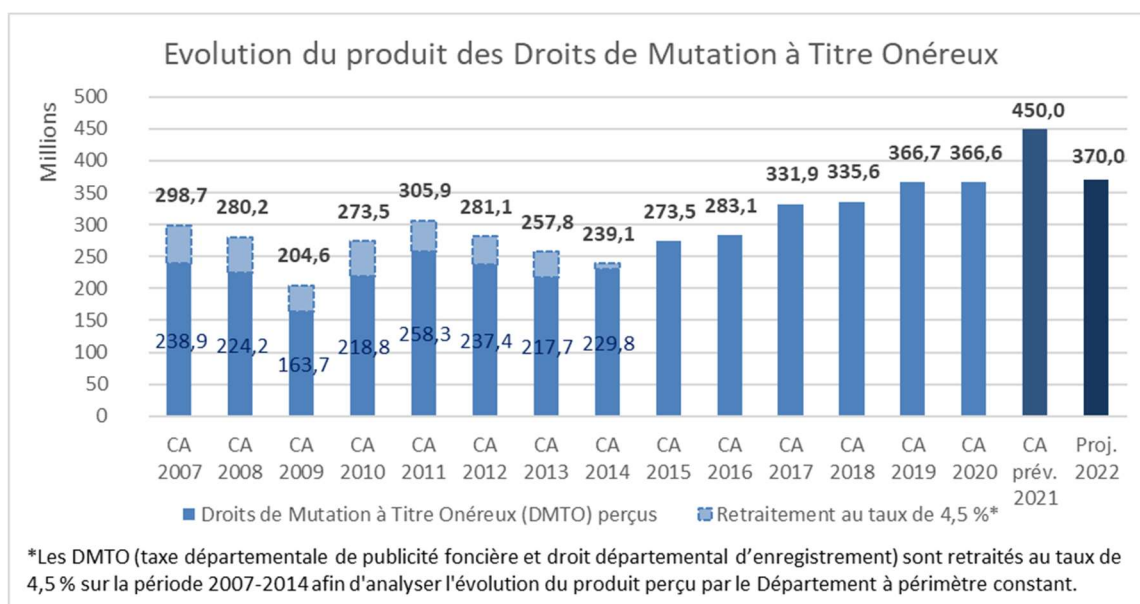
En 2021, la CVAE, d'un montant de 154,6 M€, a légèrement baissé par rapport à 2020 (156,8 M€). Les effets de la crise sanitaire se feront principalement sentir en 2022 et 2023, c'est-à-dire avec une hypothèse de stabilité les deux prochaines années et un rebond à partir de 2024 (+ 2,5 % par an).

Evolution du produit de CVAE



- **La baisse du produit des DMTO**

La crise sanitaire n'a pas ralenti le dynamisme des DMTO. A fin 2021, la situation du Nord est conforme à la moyenne nationale. Le produit des DMTO du Département a augmenté de 30 % par rapport à 2020. Il est estimé à 450 M€ en 2021. Pour 2022 et 2023, un produit de 370 M€ est projeté, avant de remonter à partir de 2024. Ce niveau, s'il est en baisse par rapport à 2021, reste historiquement haut. Il faut en effet souligner le caractère particulièrement volatil de cette recette, qui connaît régulièrement des baisses importantes (- 27 % entre 2008 et 2009, - 22 % entre 2011 et 2014).



- **La diminution de la recette nette perçue au titre de la péréquation horizontale**

Le Département du Nord bénéficie des fonds de péréquation horizontaux au titre de la CVAE et des DMTO. Les projections sont les suivantes :

En millions d'€		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA prév. 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses	Fonds de Péréquation des DMTO	34,0	39,9	31,0	25,7	27,2	32,1	32,1	32,1	32,1
	Total	34,0	39,9	31,0	25,7	27,2	32,1	32,1	32,1	32,1
Recettes	Fonds de Péréquation des DMTO	58,9	75,3	113,2	129,7	113,8	108,2	108,2	108,2	108,2
	Fonds de péréquation CVAE	8,9	5,8	5,3	6,3	6,2	5,9	5,9	5,9	5,9
	Total	67,8	81,1	118,5	136,0	119,9	114,1	114,1	114,1	114,1
Solde		33,8	41,2	87,5	110,3	92,7	82,0	82,0	82,0	82,0

La baisse du fonds de péréquation, et ce alors que les DMTO augmentent, s'explique par deux éléments :

- D'une part, le bon niveau de l'année 2020, qui s'explique par la reprise de la mise en réserve au niveau national à hauteur de 120 M€ ;
- D'autre part, des critères de répartition moins favorables pour le Nord. En effet, le fonds a pour vocation d'aider les Départements les plus pénalisés par le Reste à Charge (RAC). Les critères de prélèvement et de reversement du fonds sont donc liés au RSA par habitant. Or le travail réalisé en matière de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans le Nord conduit à ce que les dépenses liées au RSA évoluent plus vite au niveau national (4,8 %) que dans le Nord (1,9 %) entre 2016 et 2019, faisant diminuer la recette nette du fonds pour la Collectivité.

- **La légère diminution des concours de l'Etat et de ses financements spécifiques**

Les concours de l'Etat, et en premier lieu la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente 512 M€ en 2021 sur les 596 M€ des concours de l'Etat sont, pour l'heure, pressentis en légère diminution sur la période 2022-2025. Celle-ci est principalement portée par l'écrêtement de la DGF perçue par le Département du Nord, qui baisse chaque année de 2 M€ afin de financer les enveloppes nationales de péréquation ainsi que l'accroissement naturel de la population.

Par ailleurs, dans le cadre de l'insertion et de l'enfance, le Département s'est inscrit dans différents plans portés par l'Etat.

Depuis 2019, le Département s'engage aux côtés de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté, pour garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, notamment dans les domaines de l'emploi, de la protection de la famille et de l'enfance. Le plan Pauvreté devait prendre fin au 31 décembre 2021. Il a été reconduit pour un an supplémentaire.

Depuis 2021, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (plan Taquet), l'Etat apporte un soutien financier au Département pour un montant de 5,9 M€ par an, pour la mise en place de différentes actions visant à agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, pour sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, et pour apporter aux enfants les moyens d'agir pour garantir leurs droits.

En l'absence de garantie de l'Etat quant à leur financement, ces recettes n'ont pas été inscrites en prospective.

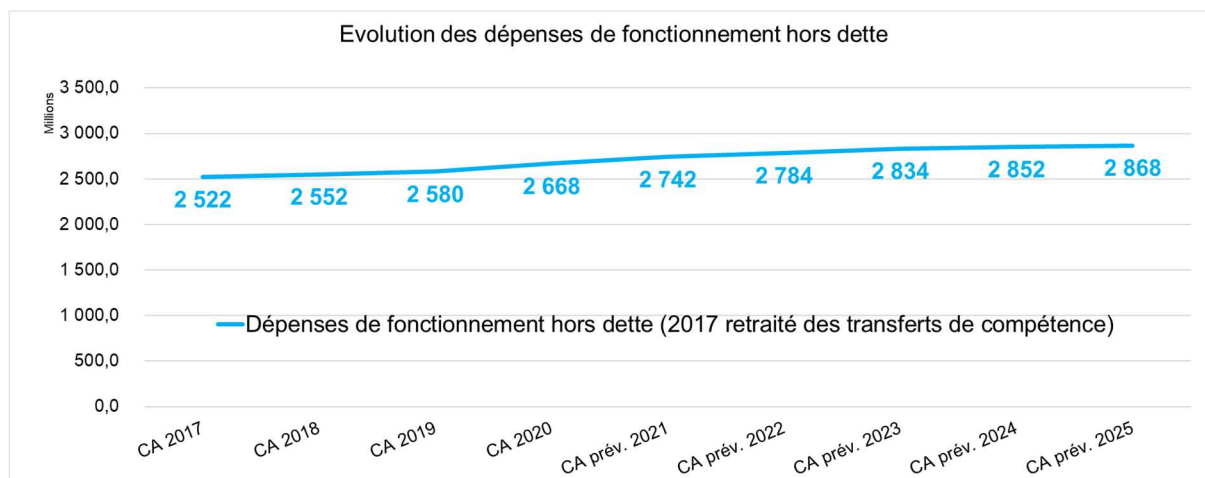
Si l'Etat se désengage ou n'assure pas la pérennité de ces financements, le Département ne sera pas en mesure de tenir ces engagements.

Evolution des financements dans le cadre des politiques contractuelles de l'Etat dans le domaine social

En M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAP)	4,0	3,9	4,0					11,9
Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté			4,2	11,1	14,3	14,3		43,8
Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance					5,9	5,9	5,9	17,7
	4,0	3,9	8,1	11,1	20,2	20,2	5,9	73,4

2. La stabilisation des dépenses de fonctionnement

Parallèlement aux projections prudentes en matière de recettes, la prospective financière de la Collectivité est bâtie sur la stabilisation des dépenses de gestion.¹



Cette stabilisation globale des dépenses de gestion, conduisant à une évolution moyenne limitée à 0,6 % par an en prospective, appelle néanmoins un travail plus fin d'analyse eu égard au rythme d'évolution différent des dépenses composant le budget de la Collectivité. Dans ce cadre, trois grandes catégories de dépenses doivent être distinguées : les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), la masse salariale et les autres dépenses.

En dehors de ces dépenses détaillées ci-dessous, les crédits budgétaires sont globalement reconduits hors impact de l'avenant 43, relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile et dépenses exceptionnelles², ce qui permet aux services d'assurer leurs activités et actions tout en respectant la stratégie financière de la Collectivité.

- Les Allocations Individuelles de Solidarité

La prospective financière intègre, en 2022, une diminution globale des dépenses d'AIS de 27 M€ par rapport au BP 2021.

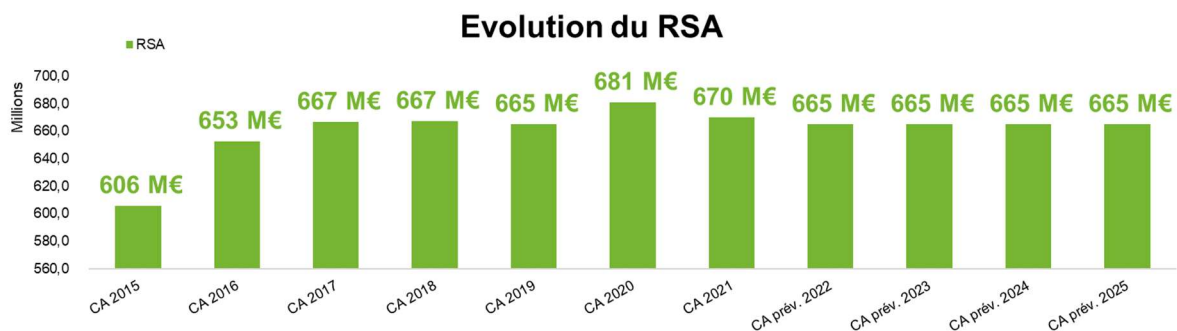
Le RSA

Les dispositifs volontaristes développés par le Département depuis 2015 en matière d'insertion, ont permis de fortement limiter l'impact de la crise sanitaire sur le nombre d'allocataires du RSA par un retour facilité à l'emploi. Au vu de ces éléments, une dépense de 665 M€ est pour l'heure projetée en 2022. Cette hypothèse est conforme à l'analyse rétrospective qui montre que, hors crise sanitaire, le Département est parvenu à stabiliser la dépense en valeur sur la période longue. Ce scénario suppose une évolution maîtrisée du nombre de dossiers grâce à une politique d'aide au retour à l'emploi renforcée.

¹ = dépenses de fonctionnement hors dette et hors dépenses exceptionnelles

² Fonds de péréquation DMTO et provisions

En 2022, le Département ambitionne d'amplifier significativement ses actions en matière de coaching en place pour les nouveaux entrants, en les ouvrant aux allocataires de longue durée (2 ans et plus), et en priorisant les 25-35 ans afin de les orienter vers l'emploi durable. A cet effet, le nombre de coaches emploi sera doublé, et le nouvel appel à projet 2022-2025 verra ses objectifs renforcés de façon à accompagner 40 000 allocataires tous les ans et à doubler les sorties vers l'emploi, portant à 10 000 le nombre de Nordistes insérés durablement chaque année par ce dispositif.



L'APA

Le Département connaît depuis plusieurs années une progression continue de ses dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). S'élevant à 179,4 M€ en 2013, elles ont atteint 257,9 M€ en 2021 (hors effets de l'avenant 43), soit une progression de 44 % sur la période (+78,5 M€).

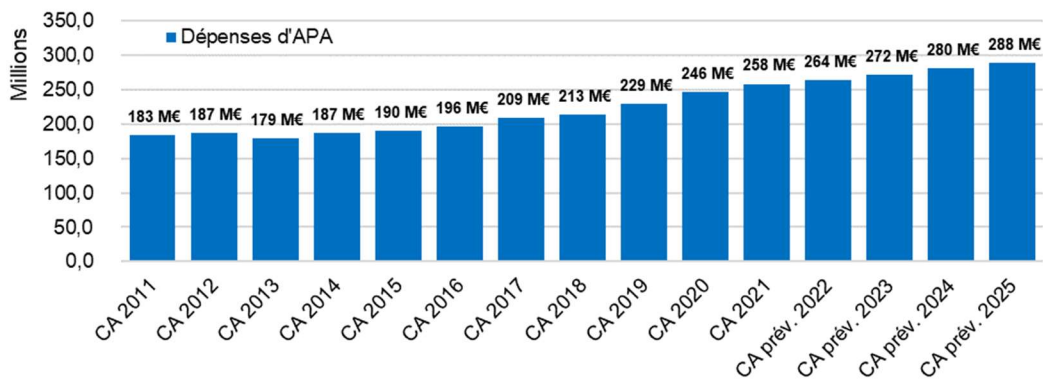
Celle-ci s'explique principalement :

- Par la géronto-croissance, c'est-à-dire le vieillissement de la population du Département, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile ayant ainsi progressé de près de 5 % en moyenne par an depuis 2017 ;
- Par la poursuite de la mise en œuvre de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), se traduisant par l'augmentation des plafonds des plans d'aide et la baisse du reste à charge des bénéficiaires ;
- Par la revalorisation, depuis 2020, du forfait horaire des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de 1 € (engagement de 10 M€ supplémentaires en année pleine), et l'application de la convention titre IV avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (conditions d'exercice des SAAD) représentant un montant de 8,5 M€ sur 3 ans (2020 à 2022).

Après le travail de suivi et d'analyse mené sur la Prestation Compensation du Handicap lors du précédent mandat, l'APA constitue un enjeu majeur de la nouvelle mandature.

Pour 2022, les projections permettent pour l'heure d'estimer une dépense à hauteur de 263,6 M€ (+ 7,8 M€ / BP 2021). En prospective, la projection retenue se base sur une évolution de + 3 % par an.

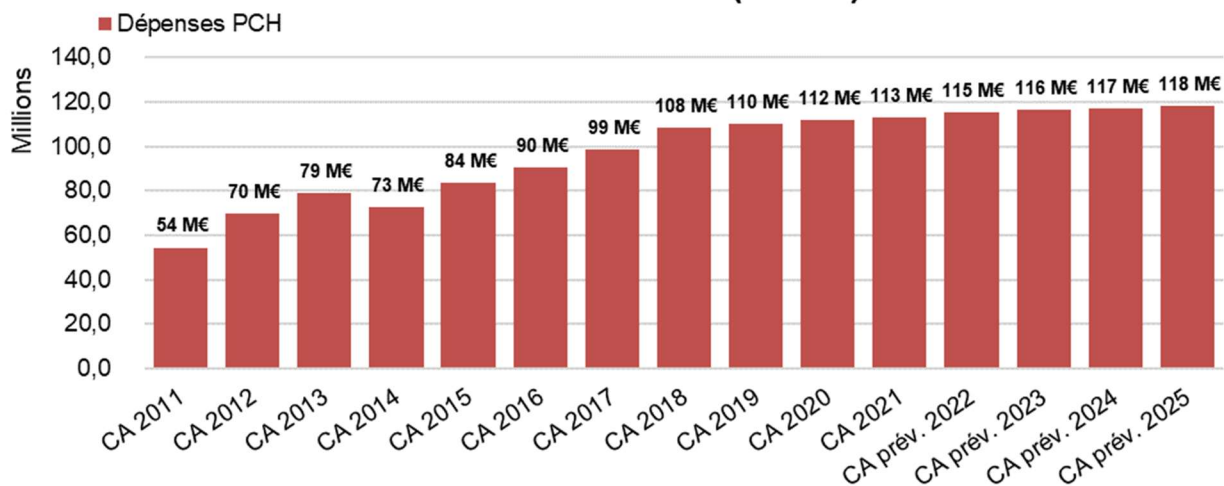
Evolution de l'APA



La PCH

Les travaux menés sur la Prestation Compensation du Handicap (PCH) au cours du précédent mandat, articulés notamment autour du maintien à domicile des personnes en situation de handicap, ont permis de stabiliser le montant de l'allocation. Pour 2022, le montant est estimé à 115,2 M€, soit une stabilité par rapport au BP 2021. En prospective, la projection retenue se base sur une évolution de + 0,82 % par an (correspondant à l'évolution moyenne du nombre de bénéficiaires depuis janvier 2021).

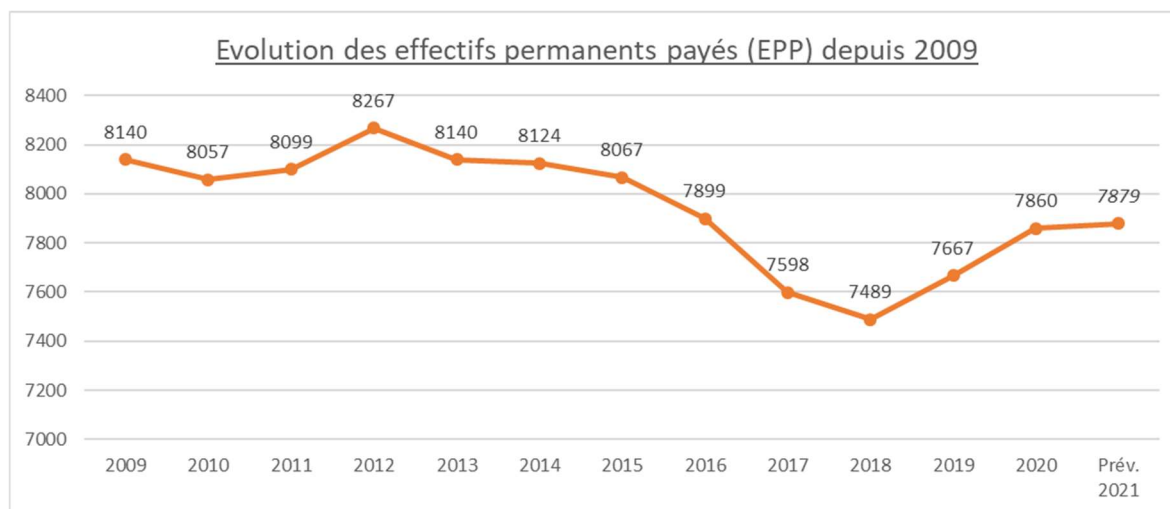
Evolution de la PCH (en M€)



- La masse salariale

Après plusieurs années de renforcement des ressources pour diminuer le nombre de postes vacants et pour accompagner de nouvelles politiques publiques (Coach emploi...), l'objectif est de tendre vers une stabilisation des effectifs. La masse salariale est donc projetée à effectif constant en tenant compte de l'augmentation naturelle des traitements (glissement vieillesse technicité).

Au 31 décembre 2020, l'effectif du Département du Nord était de 7 860 agents. Il était composé à 93,5 % de fonctionnaires et de 6,5 % de contractuels sur des postes permanents.



Au 31 décembre 2021, l'effectif du Département du Nord devrait s'élever à 7 879 agents sur postes permanents (93,5 % de fonctionnaires et 6,5 % de contractuels sur postes permanents).

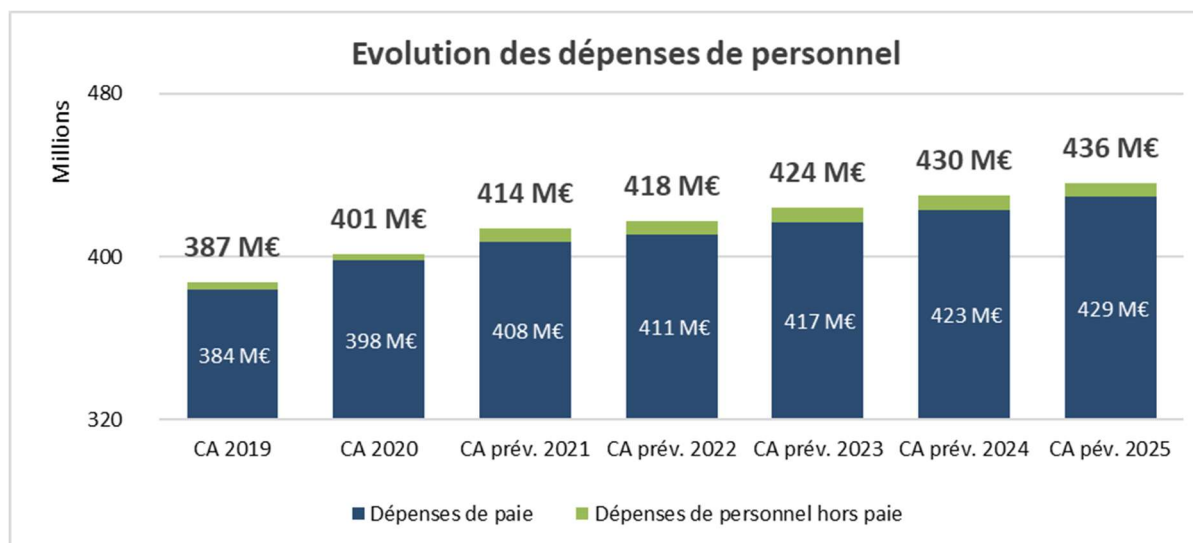
L'effectif prévisionnel de 7 376 fonctionnaires au 31 décembre 2021 devrait se répartir par catégorie hiérarchique et par filière de la façon suivante :

Catégorie hiérarchique	
A	39%
B	18%
C	43%

Filière	
Administrative	35%
Technique (dont les agents des collèges)	35%
Médico-sociale / Médico technique / Sociale	27%
Autres (Animation / Culturelle / Sportive)	3%

Chaque année, depuis 2017, les Directions Générales Adjointes (DGA) déclinent leurs feuilles de route pluriannuelles en matière de ressources humaines, pour accompagner la modernisation de leur fonctionnement et le déploiement de leurs projets, tout en veillant à offrir le meilleur niveau de services aux usagers. Ce travail de prospective est soutenu par un dialogue de gestion régulier entre la Direction des Ressources Humaines (DRH) et les DGA, qui a permis de contenir les dépenses de masse salariale.

Globalement, pour l'année 2022, la projection s'élève à 417,8 M€ (hors budget annexe du Laboratoire départemental), répartis en 410,7 M€ de dépenses de paie et 7,1 M€ de dépenses hors paie (formation, accompagnement, médecine professionnelle, subventions aux associations de personnel...).



Cette masse salariale se répartit de la manière suivante :

		Part de la masse salariale
Part salariale		71,3%
<i>Dont</i>	<i>Traitement</i>	54,4%
	<i>Régime Indemnitaire (dont l'allocation sociale et le CIA)</i>	14,5%
	<i>Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)</i>	0,9%
	<i>Supplément Familial de Traitement (SFT)</i>	1,1%
	<i>Allocation retour à l'emploi (ARE)</i>	0,3%
	<i>Participation au transport</i>	0,1%
Part patronale		28,6%

Les dépenses de paie de l'année 2022 se caractérisent par :

- Un effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), correspondant aux avancements d'échelon, aux avancements de grade et aux promotions internes. Le coût est estimé à environ 5,3 M€ ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires des agents de la Catégorie C, dont l'objectif est de conserver la référence au SMIC et de dynamiser l'évolution salariale de début de carrière. Le coût est estimé à environ 0,6 M€ ;
- Une revalorisation de l'allocation sociale (AS) en 2022. Les délibérations des 12/10/1998 et 20/10/2008 prévoient l'indexation de l'AS sur la valeur du point et sur le traitement indiciaire minimum mensuel. Le décret n°2021-1270 a porté l'indice minimum de 309 à 340. Le coût est estimé à environ 1,5 M€ ;
- Une indemnisation du télétravail qui sera mise en place à compter de janvier 2022, conformément aux dispositions de l'accord collectif signé le 8 juin 2021 entre le Département et les représentants du personnel. Lors de la séance plénière du Conseil départemental du 22 novembre 2021, il a été décidé de porter l'indemnisation journalière à 2,50 €. Le coût est estimé à environ 0,6 M€ ;
- Les recrutements intervenus en 2021, dont une partie cofinancée par l'Etat ou l'Union Européenne.

Le dispositif de rémunération des heures supplémentaires sera reconduit en 2022 dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Pour information, le coût des heures supplémentaires est évalué à 0,65 M€ pour l'année 2021.

Parallèlement, le Département mène une action déterminée pour attirer les talents nécessaires aux évolutions de son fonctionnement et de son offre de services sous le triptyque : attirer, recruter et fidéliser. La diversification des modes de recrutement permet d'accueillir de nouveaux profils et de trouver les compétences utiles, notamment en investissant largement les sites d'emplois et réseaux sociaux. Des conventions sont également conclues avec des écoles et universités du Nord pour promouvoir les atouts du Département auprès des jeunes en matière d'emploi.

Certains des dispositifs déployés participent au développement de notre « marque employeur » et ont un effet sur la masse salariale :

- Stages et apprentissage : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprenti(e)s afin de dynamiser les ressources humaines, faire connaître les projets du Département, transmettre les savoir-faire, créer un vivier de profils ;
- Service Civique Volontaire : le Département du Nord accueille et accompagne 60 jeunes en service civique volontaire par an dans le cadre de l'accompagnement numérique des usagers ;
- Boursiers : le Département du Nord a lancé un dispositif permettant aux étudiants assistants sociaux en 1^{ère}, 2^e ou 3^e année d'étude, éducateurs spécialisés en 1^{ère} ou 2^e année d'étude, éducateurs de jeunes enfants en 2^e ou 3^e année d'étude, et infirmiers spécialité puéricultrice en 4^e année d'étude, de bénéficier d'une bourse. Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme en qualité de travailleur social, pendant une durée égale au versement de la bourse ;
- Immersion professionnelle des allocataires du RSA : ce dispositif permet de découvrir les métiers de la Collectivité et de candidater sur les postes ouverts au recrutement externe notamment ;
- Travaux d'Intérêt Général (TIG) : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche d'accueil des personnes condamnées à des TIG, en leur offrant une structure d'accueil et de réinsertion par le travail en collectivité.

Avec une ancienneté moyenne de plus de 16 ans, le développement des compétences des agents départementaux tout au long de leur parcours est également un enjeu de taille, tout comme la nécessité de leur offrir des passerelles de mobilité, notamment interne, ou d'accompagner la détection des talents.

Ces évolutions s'accompagnent également d'une politique de formation plus attractive, multimodale et s'adaptant aux défis présents et futurs du Département du Nord : Compte Personnel de Formation (CPF), parcours métiers, nouvelle convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), modernisation des outils de gestion, professionnalisation des équipes RH, développement de la formation à distance...

Le dynamisme impulsé à la formation interne « Nord académie » sera maintenu, en développant de nouveaux contenus selon des modes diversifiés, tout en valorisant les compétences pédagogiques des agents.

La Collectivité poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement de tous les agents par le maintien du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 3,31 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé en décembre 2019, 2020 et 2021).

Depuis 2020, notre offre de service relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet d'anticiper les évolutions futures des métiers impactant nos activités, et de professionnaliser nos agents pour acquérir de nouvelles compétences par la mise en place de plans de formations cohérents. L'objectif est de disposer du personnel qualifié nécessaire aux missions actuelles et futures de notre organisation.

Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2017, la durée légale du temps de travail au Département du Nord est de 1 607 heures.

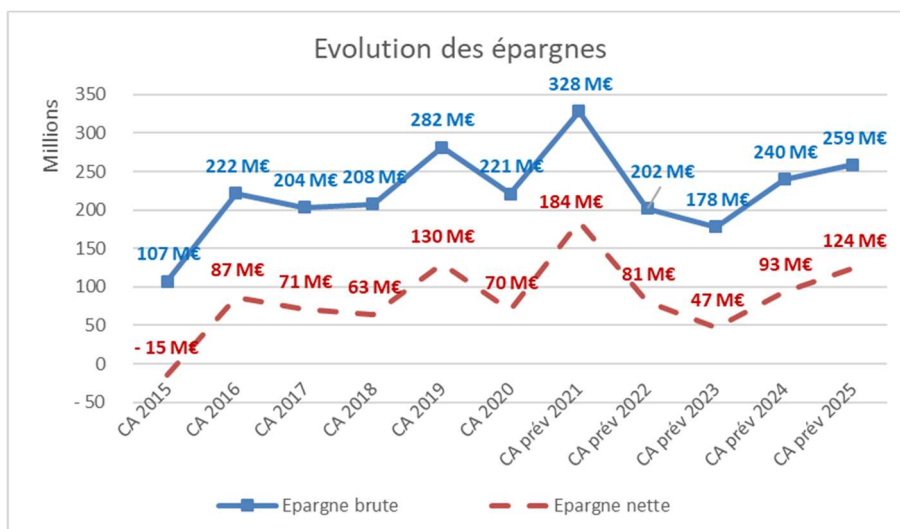
- Les autres dépenses de fonctionnement

Hors AIS, masse salariale et dépenses exceptionnelles³, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 2,5 % (+ 30,4 M€ / BP 2021), dont 16,1 M€ au titre du paiement des dépenses de l'avenant 43 relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile (et pris en charge à 50 % par l'Etat pour 2022).

Cette variation permet aux services d'assurer leurs activités et actions tout en respectant la stratégie financière de la Collectivité.

Globalement, les autres crédits budgétaires sont reconduits avec quelques ajustements à la baisse (fin des surcoûts liés à la Covid 19) mais aussi à la hausse (dépenses de fluides notamment).

B. L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité concomitamment au maintien d'un endettement sain

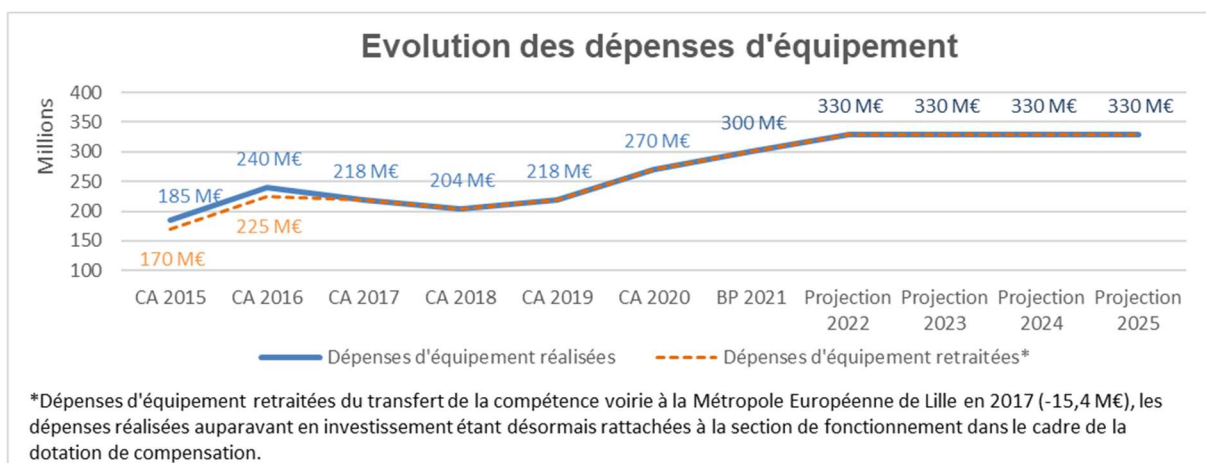


Les projections pluriannuelles de dépenses et recettes de fonctionnement telles que présentées plus haut permettent le maintien d'un haut niveau d'épargne et l'augmentation des investissements de la Collectivité, tout en lui permettant de maintenir la dette à son niveau actuel, soit 1,2 Md€.

1. L'augmentation du niveau d'investissement de la Collectivité

La stratégie financière globale s'articule autour du renforcement, dans le prolongement du précédent mandat, des dépenses d'investissement de la Collectivité. Dans ce cadre, le Département prévoit de porter les dépenses d'équipement à 330 M€ par an sur toute la durée du mandat.

³ Fonds de péréquation DMTO et provisions



Cet investissement supplémentaire significatif (+ 30 M€/BP 2021) doit bénéficier, tant à l'aménagement du territoire, qu'à l'accompagnement des habitants dans leur vie quotidienne.

Sur les collèges, outre la finalisation des projets de Cambrai – Paul Duez, de Marcq-en-Barœul – Rouge Barres ou la demi-pension de Sin-le-Noble, le Département mise sur un ambitieux programme de rénovation durable (toitures, LED, panneaux solaires...) pour participer pleinement à ses objectifs dans le cadre de « Nord durable ». A ce titre aussi, le Département a prévu de mobiliser des crédits importants dans la rénovation thermique de quatre collèges dans l'Avesnois, dans le cadre du Pacte 2 Sambre-Avesnois.

Par ailleurs des moyens supplémentaires seront alloués aux programmes numériques et d'autres grands projets de construction/rénovation verront le jour (Marquette –Debeyre, demi-pension Roubaix – Sévigné, Mouvaux – Van der Meersch, Wattrelos – Neruda).

La priorité départementale sur le développement durable s'exprime, bien sûr, au travers de la politique du développement territorial par le biais de moyens renforcés sur les espaces naturels et l'environnement (que ce soit dans l'aménagement des sites naturels ou les opérations cyclables).

En matière d'infrastructures, le Département poursuit ses ambitions d'aménagement du territoire par la mise à niveau des équipements existants, et la mise en œuvre de grands programmes structurants (contournement nord de Valenciennes, doublement de la RD 70, contournement de Maubeuge, RD 500, RD 642, opération spécifiques cyclables).

Le Département soutient, par ailleurs, les grands projets stratégiques du territoire tels que le Canal Seine-Nord Europe, le haut débit (par le biais du syndicat mixte très haut débit) et le métro Lillois.

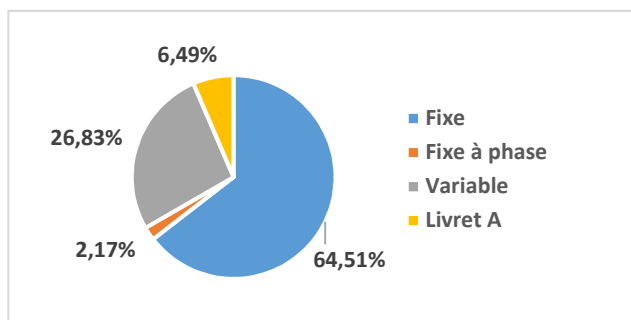
Des crédits importants seront aussi mobilisés sur les équipements culturels (Forum antique de Bavay, extension du musée Matisse) et sur les bâtiments administratifs (Forum, UTPAS Lille Moulins, Services départementaux à Cambrai et Douai, EPDSAE Monceau St Waast – Aulnoye Aymeries...).

Enfin, le Département finalisera les programmations antérieures d'aides aux territoires et veillera à soutenir de nouveaux projets en allouant des moyens supplémentaires aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) et Villages et Bourgs (ADVB), tant sur des opérations classiques que sur les thématiques bordures et trottoirs, voirie ou sécurisation des RD en agglomération.

2. Le maintien d'un endettement sain

Le Département a pour objectif de stabiliser le niveau de son encours de dette sur le mandat à venir.

C'est une dette *maîtrisée* car les perspectives d'évolution de recettes et dépenses permettent d'envisager a minima une stabilité de la dette et un maintien de ratio très positif. Le Département dispose en effet d'une dette courte (la plupart des nouveaux emprunts sont remboursés sur 15 ans), avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 1 mois.



C'est aussi une dette *sécurisée et saine*. En effet près de 67 % de l'encours est indexé sur taux fixe et un peu plus de 33 % sur taux variable sain (100 % de la dette départementale est classée 1A dans la charte Gissler). Le Département a donc peu à craindre d'une remontée des taux.

C'est aussi une *dette optimisée* : dans un contexte de baisse des taux, le Département a su négocier ses prêts avec des taux fixes descendus jusqu'à 0,33 %. En outre, la signature de contrats avec des investisseurs institutionnels, notamment la Banque Européenne d'Investissement (BEI), permet de s'assurer des niveaux de taux qui restent compétitifs dans les années à venir. Au global, au 1^{er} janvier 2021, le taux moyen de la dette du Département du Nord est de 1,53 % contre un taux de 1,86 % pour la moyenne des Départements. Ce résultat a été possible, car l'amélioration de la situation financière de la Collectivité lui garantit la confiance des prêteurs et donc la capacité à emprunter à des taux faibles sur les marchés.

Enfin c'est une dette *diversifiée* (le stock de dette est réparti entre 13 établissements bancaires) qui prémunit la Collectivité d'un choc exogène sur l'un de ses partenaires bancaires.

